



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 159

Expertise, information géographique et météorologie



PROGRAMME 159
**Expertise, information géographique et
météorologie**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thomas LESUEUR

Commissaire général au développement durable

Responsable du programme n° 159 : Expertise, information géographique et météorologie

Le programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie », constitué de quatre actions, finance :

- les moyens du commissariat général au développement durable (CGDD) ;
- trois opérateurs majeurs du ministère de la transition écologique : le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et Météo-France.

L'action 10 porte les moyens consacrés au **Commissariat général au développement durable** (CGDD) pour élaborer et mettre en œuvre les politiques publiques de la transition écologique au travers d'actions en direction des acteurs sociaux-économiques et de la recherche, de productions statistiques, d'études et d'évaluations. Le Commissaire général est administrateur des données du ministère.

En sa qualité de service statistique ministériel, le CGDD produit l'information statistique sur le champ du pôle ministériel. En 2023, plusieurs opérations statistiques ont été réalisées telles qu'une enquête spécifique sur les travaux de rénovation énergétique dans les logements.

Concernant la promotion de la transition écologique en direction des acteurs-socio économiques, le CGDD, par le développement de l'affichage environnemental, contribue à la bonne information des consommateurs sur les impacts environnementaux des produits ou services. En 2023, les travaux méthodologiques ont porté sur les produits alimentaires et les vêtements.

Des financements ont été consacrés à des actions destinées à l'accompagnement des acteurs publics et privés dans leurs démarches de développement durables et leurs stratégies pour la transition écologique. Parmi les actions déployées, le dispositif Service public écoresponsable (SPE) s'est poursuivi ainsi que la stratégie décarbonation à horizon 2050.

Enfin, le soutien au développement de la recherche et de l'innovation en lien avec la planification écologique a fortement mobilisé le CGDD pour l'animation de démarches à l'interface entre recherche et politiques publiques, la promotion de l'écosystème de start-up « GreenTech » et sous l'angle du numérique et de la donnée. Il a aussi accompagné le développement d'offres de formations sur les enjeux de transition écologique. Il prend en charge pour le pôle ministériel l'animation de la politique relative aux normes.

L'action 11 porte la subvention pour charges de service public (SCSP) du **Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement** (Cerema). Le Cerema est l'établissement public de référence pour développer et enrichir l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale, de transition écologique et énergétique et d'adaptation au changement climatique.

L'établissement fait bénéficier de son expertise et de ses recherches dans les différents domaines techniques l'État, les collectivités territoriales et les acteurs publics et privés des territoires. Il les accompagne dans leurs projets, leurs diagnostics territoriaux, l'évaluation de leurs politiques publiques et les aide dans leurs prises de décision.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie 2021-2023, le Cerema s'est fixé comme priorité d'accompagner les territoires dans leur adaptation au changement climatique en lien avec la modification de son statut installant une gouvernance partagée entre l'État et les collectivités.

L'organisation du Cerema a été recentrée sur 6 domaines d'activités : penser l'aménagement de demain, aller vers des bâtiments performants, encourager les nouveaux modes de mobilités durables et sûrs, assurer la pérennité et la sécurité des infrastructures de transport, redonner sa place à la nature et anticiper les risques naturels, protéger le littoral et adapter les infrastructures maritimes et fluviales.

Les missions de l'établissement sont :

- d'apporter à l'État et aux collectivités territoriales l'expertise technique nécessaire à la mise en œuvre des politiques publiques nationales et locales du développement durable et de l'aménagement du territoire et dans la réalisation des projets notamment complexes, innovants ou nécessitant une approche pluridisciplinaire de développement des territoires ;
- de conduire des activités de recherche et d'innovation en favorisant le transfert d'innovations vers l'ingénierie opérationnelle publique et privée ;
- de capitaliser et diffuser des connaissances scientifiques et techniques et des savoir-faire aux échelons territorial, national, européen et international ;
- et d'assurer des interventions opérationnelles dans ses domaines d'activités, en particulier dans l'urgence et après les crises. L'établissement intègre, depuis le 1^{er} janvier 2021, le centre national des ponts de secours (CNPS).

Le premier contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2024 entre l'État et l'établissement a été adopté en octobre 2021. Il porte, outre la clarification du fonctionnement de l'établissement avec la tutelle, l'accroissement de l'activité pour le compte des collectivités ou encore le renforcement de l'activité de recherche de l'établissement.

L'action 12 porte la subvention pour charges de service public (SCSP) de **l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)** et les crédits de la mission d'information intégrée au service de la recherche et de l'innovation du CGDD.

La politique nationale de l'information géographique vise à répondre aux besoins prioritaires des politiques publiques. Elle s'inscrit dans le cadre juridique européen et dans la stratégie gouvernementale de mise à disposition de données publiques de manière ouverte et gratuite (dite « open data »).

La stratégie de l'établissement s'inscrit dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance 2020-2024, lequel fixe ses grands objectifs. Dans le cadre de la cartographie des grands changements du territoire, l'IGN a engagé l'élaboration de nouveaux référentiels de données nationaux, tels que celui relatif à une description de l'occupation du sol à grande échelle (OCS GE) de nouvelle génération ou encore une couverture en données Lidar à haute densité (HD) qui sont passées en 2023 en régime de production de masse pour atteindre respectivement 15 % et 60 % de couverture du territoire.

L'IGN a aussi collaboré aux travaux préparatoires menés par le Secrétariat général pour la planification écologique (SGPE) au titre du programme France Nation Verte.

En 2023, le Cerema et l'IGN ont mis en place le portail des énergies renouvelables, qui doit permettre aux communes de renseigner leur « zone d'accélération ». L'IGN, en collaboration avec les partenaires de la filière forêt-bois, a mis en place un observatoire des forêts françaises, inauguré en juillet 2023.

Pour répondre au mieux aux besoins publics, l'Institut a renforcé sa relation avec les acteurs innovants. Ainsi, en juin 2023, a été lancée l'initiative Datalliance, une stratégie ambitieuse de coopération public-privé. Il s'agit de fédérer les acteurs et faire converger les capacités d'innovation et de production d'acteurs économiques et d'experts publics. Une dizaine de startups et PME innovantes ont rejoint le réseau Datalliance.

La mise en place de la Géoplateforme s'est poursuivie avec la livraison du socle et le lancement de la migration des données depuis l'ancien Géoportail. Cette infrastructure, ouverte et mutualisée, permet l'hébergement et le partage de données géolocalisées et offre la possibilité de mobiliser des données riches, de créer des espaces de partage, et de développer des services de croisement et d'analyse.

L'IGN a soutenu, via la Fabrique des géocommuns, le développement agile de trois produits portés par des intrapreneurs (vues immersives libres - Panoramax, Base Adresse Nationale - BAN, Identifiant unique des bâtiments - Bât-ID).

En 2023, la seconde version de l'outil « Ma Carte » a été déployée, et le développement d'une application mobile de découverte du territoire à travers les données a été engagé.

L'action 13 concerne le financement des missions en matière de prévision et de recherche météorologiques et climatiques, confiées à l'établissement public administratif **Météo-France**.

L'année 2023 a constitué la deuxième année de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance 2022-2026.

En 2023, les principales réalisations de l'établissement ont été les suivantes :

- Conformément aux annonces du président de la République à l'automne 2022, un nouveau dispositif d'information du grand public, appelé « Météo des forêts », a été mis en place. Il indique un niveau de danger de feux de forêts et est accompagné de conseils de comportement. En complément, l'appui opérationnel apporté par Météo-France aux acteurs de la lutte contre les incendies a été étendu et recouvre 35 départements du Sud-Ouest et du Sud-Est de l'Hexagone (contre 15 durant l'été 2022) dans le contexte de l'augmentation du risque de feux à cause du changement climatique.
- Concernant les moyens de calcul intensif de l'établissement, l'année 2023 a été marquée par la préparation du marché de l'opération de renouvellement des supercalculateurs et moyens de stockage associés de l'établissement avec l'objectif de parvenir à une multiplication par 6 de la puissance de calcul.
- Une nouvelle organisation de la prévision météorologique a été déployée par Météo-France en novembre 2023 conformément au projet de transformation de l'établissement décidé en 2017 dans le cadre du programme national « Action Publique 2022 ». L'établissement a remplacé le système d'élaboration de sa base de données de prévisions par un nouveau système qui tire parti des progrès techniques réalisés par l'établissement ces dix dernières années.
- En matière de services climatiques, Météo-France a continué à renforcer ses services climatiques avec des développements importants dont un nouveau portail DRIAS-Eau qui propose un ensemble de données hydrologiques en climat futur, notamment pour aider les acteurs locaux à mieux gérer la ressource en eau, un service sur les îlots de chaleur urbains, qui correspond à une attente forte de la part des collectivités, et un prototype de service pour l'agriculture qui a été testé en 2023 et sera finalisé en 2024.
- Une stratégie aéronautique visant à délivrer le meilleur service à l'aviation civile dans le cadre réglementaire de la Certification Ciel Unique Européen et à proposer des services commerciaux ciblés dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique et de l'amélioration permanente de la sécurité a été formalisée. Dans ce cadre, les travaux de mise en conformité aux exigences européennes se sont poursuivis en 2023 avec le déplacement des télémètres et diffusomètres sur les aérodromes d'État.

Enfin, afin de structurer, renforcer et compléter les actions déjà engagées en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE), l'élaboration d'une stratégie RSE complète a été engagée par l'établissement.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques

INDICATEUR 1.1 : Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques

INDICATEUR 1.2 : Financement de l'établissement par des ressources propres

OBJECTIF 2 : IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité

INDICATEUR 2.1 : Appétence pour les données de l'IGN

OBJECTIF 3 : Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques

INDICATEUR 3.1 : Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique

OBJECTIF 4 : Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique

INDICATEUR 4.1 : Contribuer à l'information publique relative à l'environnement et au développement durable

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 - Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques

INDICATEUR

1.1 – Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de publications scientifiques à comités de lecture par nombre de publiants du Cérema (modifié)	Nb	0,59	1.63	1,26	1,7	cible atteinte	1,2
Nombre de publications par chercheur de l'IGN	Nb	1,4	1.27	1	1,38	cible atteinte	1
Nombre de publications par chercheur de Météo-France	Nb	2,1	Entre 1,8 et 2.0	1,8	1,89	cible atteinte	1,8

Commentaires techniques

Source des données :

Sous-indicateur 1.1.1

Numérateur : publications Cerema recensées sur la plateforme d'archives ouvertes HAL (<https://hal.archives-ouvertes.fr/>)

Dénominateur : extraction du système d'information des ressources humaines permettant le recensement des chargés de recherche, directeurs de recherche, agents évalués par le comité d'évaluation scientifique des agents de catégorie A exerçant une activité de recherche (CESAAR)

Sous-indicateur 1.1.2

Indicateur N= Nombre de publications N-1/ Nombre de chercheurs N-1.

Sont considérés comme chercheurs publiant, les agents IGN qui sont titulaires d'un doctorat et qui sont chercheurs statutaires ou ingénieurs-docteurs sur un poste de chercheur ou d'enseignant-chercheur. Le nombre de chercheurs est compté sur la base du temps effectif d'activité consacré à la recherche. Un chercheur à temps partiel ne comptabilisera que la quotité du temps consacré à l'activité de recherche.

Le nombre de publications correspond au nombre de documents publiés repérés par l'OST pour l'établissement IGN. L'indicateur de l'année N est calculé sur la base du nombre de publications de l'année N-2 (en raison de la procédure de repérage de l'OST). Le nombre de publications et donc l'indicateur évolue de manière rétroactive pour toutes les années repérées.

Sous-indicateur 1.1.3

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES-OST).
Météo-France (Centre national de recherches météorologiques).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.1.1

Pour le Cerema

Numérateur : nombre de publications à comité de lecture référencées sur la plateforme d'archives ouvertes HAL (<https://hal.archives-ouvertes.fr/>) ; Dénominateur : nombre de chercheurs ou équivalents publiant au Cerema, au 31 décembre de l'année considérée (référentiel du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur - HCERES)

Sous-indicateur 1.1.2

Pour l'IGN

Indicateur N= Nombre de publications N-1/ Nombre de chercheurs N-1.

Sont considérés comme chercheurs publiant, les agents IGN qui sont titulaires d'un doctorat et qui sont chercheurs statutaires ou ingénieurs-docteurs sur un poste de chercheur ou d'enseignant-chercheur. Le nombre de chercheurs est compté sur la base du temps effectif d'activité consacré à la recherche. Un chercheur à temps partiel ne comptabilisera que la quotité du temps consacré à l'activité de recherche.

Le nombre de publications correspond au nombre de documents publiés repérés par l'OST pour l'établissement IGN. L'indicateur de l'année N est calculé sur la base du nombre de publications de l'année N-2 (en raison de la procédure de repérage de l'OST). Le nombre de publications et donc l'indicateur évolue de manière rétroactive pour toutes les années repérées.

Sous-indicateur 1.1.3

Pour Météo-France

Numérateur : seules sont retenues les publications dans des revues scientifiques de rang A, d'impact au sens de l'ISI web supérieur à 1. Il s'agit de revues qui se situent au meilleur niveau international et qui disposent d'un comité de lecture qui sélectionne les articles dont la publication est proposée par leurs auteurs. Toutes les publications de ce type, signées ou cosignées par Météo-France sont comptabilisées (compte de présence).

Dénominateur : les chercheurs pris en compte sont ceux qui font l'objet d'une évaluation de type recherche, présents au sein de Météo-France et dans le laboratoire en cotutelle Météo-France-CNRS.

ANALYSE DES RÉSULTATS

1 - Pour le Cerema :

L'activité de recherche et innovation du Cerema suit une dynamique positive de même que les résultats en matière de diffusion de données et de connaissances comme l'illustrent le nombre de publications scientifiques par nombre de publiants à 1,7 pour une cible 2023 à 1,26, soit un écart de +0,44 point.

2 - Pour l'IGN :

La réalisation 2023 s'établit à 1,38 publications par chercheur, soit un nombre supérieur de +0,38 publication par rapport à la cible fixée au PAP 2023. Cela illustre le fait que les unités ou laboratoires de recherche de l'établissement maintiennent un niveau de productivité scientifique du même ordre de grandeur que les laboratoires universitaires sachant que les missions de valorisation et d'expertise sont plus fortes dans un établissement de recherche finalisé que dans un environnement académique.

Par ailleurs, les publications ne sont pas les seules productions des chercheurs, qui contribuent également à des projets de recherche, à des développements de prototypes recherche, ou à de la valorisation.

3- Pour Météo-France :

La production scientifique de la recherche à Météo-France a été cette année supérieure à la cible de +0,09, ce qui démontre la bonne dynamique de la recherche et de valorisation à Météo-France. Cependant, une décroissance de l'indicateur est constatée depuis 2020. Cette évolution confirme *a posteriori* l'analyse selon laquelle les très bons scores de ces trois dernières années étaient dus en partie aux confinements dont les chercheurs ont profité pour rédiger des articles. Elle correspond aussi à la finalisation d'un certain nombre de sujets ouverts par des grands projets.

INDICATEUR

1.2 – Financement de l'établissement par des ressources propres

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Pourcentage de ressources propres dans le budget du Cérema	%	15,5	18,8	19,2	21,3	cible atteinte	26,5
Pourcentage de ressources propres dans le budget de l'IGN	%	34,3	39,4	39,09	31,47	absence amélioration	32,9
Pourcentage de ressources propres dans le budget de Météo-France	%	11,1	10,7	10,5	10,8	cible atteinte	9,5

Commentaires techniques

Source des données :

Sous-indicateur 1.2.1

Le résultat de l'indicateur est obtenu à partir des données qui sont issues du compte financier de l'établissement, adopté en conseil d'administration, et de son exécution budgétaire.

Sous-indicateur 1.2.2

La collecte de données s'effectue sur la base du tableau des autorisations budgétaires présenté pour vote lors de l'approbation du compte financier par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 2014 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP). Ces données présentées sous forme d'état budgétaire (tableau des autorisations budgétaires) conforme au recueil des règles budgétaires des organismes (RRBO) sont issues du progiciel de gestion SAP.

Sous-indicateur 1.2.3

Les données sont issues du compte financier de l'établissement et de son exécution budgétaire (tableau des autorisations budgétaires).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.2.1

Le ratio de ressources propres permet de rapporter le montant des ressources propres au budget total de l'établissement.

L'indicateur est calculé par le ratio suivant :

- Numérateur : ressources propres de l'établissement ;
- Dénominateur : ensemble des recettes de l'établissement, y compris subvention pour charges de service public (SCSP).

Le calcul du taux de ressources propres est exprimé sur la base des recettes encaissées en comptabilité budgétaire.

A noter : le calcul est effectué hors plan de relance.

Sous-indicateur 1.2.2

Le taux obtenu pour déterminer l'indicateur résulte d'un calcul de pourcentage qui repose sur le niveau de recettes encaissées (hors dotation d'investissement) au cours de l'exercice budgétaire. Ce calcul se décompose de la façon suivante :

- Numérateur : il est constitué par l'ensemble des ressources propres de l'IGN c'est-à-dire les recettes issues des grands projets et du chiffre d'affaires exclusivement.
- Dénominateur : il est constitué par l'ensemble des recettes de l'établissement et inclut l'ensemble des recettes y compris la subvention pour charge de service public (SCSP).

Le calcul du taux de ressources propres est exprimé sur la base des recettes encaissées en comptabilité budgétaire.

Sous-indicateur 1.2.3

Le pourcentage repose sur le niveau de recettes encaissées au cours de l'exercice budgétaire n-1. Ce calcul se décompose de la façon suivante :

- Numérateur : il est constitué des recettes commerciales et autres recettes ;
- Dénominateur : il est constitué par l'ensemble des recettes de l'établissement, y compris la subvention pour charge de service public (SCSP) et les ressources fiscales sur l'année considérée.

ANALYSE DES RÉSULTATS

1 - Pour le Cerema :

La part de financement de l'établissement par des ressources propres est de 21,3 % en 2023, soit un écart de +2,1 points par rapport à la cible fixée au PAP 2023. Cette sur-réalisation s'explique par une augmentation de l'activité du Cerema.

2 - Pour l'IGN :

- Le pourcentage des ressources propres dans le budget de l'IGN s'établit à 31,5 %. Le résultat 2023 est inférieur à la cible fixée au PAP 2023.

Dans le détail, la comparaison entre la cible 2023 et l'exécution 2023 fait apparaître :

- au numérateur : la baisse du chiffre d'affaires est liée essentiellement à celle du marché défense espace (malgré les reports d'encaissement) et de celle des grands projets et appui au politique publique due à des reports d'encaissement de 2023 à 2024.
- au dénominateur : la hausse importante des recettes est principalement liée aux dotations d'investissement portant sur les recettes du nouveau projet LIDAR HD et aux autres subventions (+11 M€ au total).

3- Pour Météo-France :

L'indicateur 1.2.3. met en perspective les ressources propres (recettes commerciales et autres recettes) au numérateur avec l'ensemble des recettes de l'établissement (y compris la subvention pour charge de service public) au dénominateur. La cible 2023 a été fixée à 10,5 % et le résultat est de 10,8 %. Le numérateur (recettes commerciales et autres recettes) a progressé de 3,7 % entre 2022 (42,2 M€) et 2023 (43,8 M€) en raison de l'augmentation des recettes commerciales (+7 %) alors que les autres recettes ont diminué de 6 %. Cette hausse des recettes commerciales s'explique principalement par l'encaissement conjoncturel sur la gestion 2023 de factures émises en 2022 pour un montant significatif (proche de 2 M€). Parallèlement, les ressources globales progressent de +2 %.

OBJECTIF

2 - IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité

INDICATEUR

2.1 - Appétence pour les données de l'IGN

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Adhésion des partenaires à la Géoplateforme	Nb	Non déterminé	Non déterminé	50	23	donnée non retenue	40

Commentaires techniques

Source des données :

Avant 2023 - Géoportail : Outils statistiques liés à la plateforme géo-infrastructure (PGI) comptabilisant précisément les données géographiques consultées ou téléchargées.

A partir de 2023 - Géoplateforme : réalisé par le coordinateur en charge de la mobilisation des partenaires et du réseau des chargés de relation IGN au sein de l'équipe Géoplateforme, qui assure le suivi des partenaires engagés en appui sur les chargés de relation IGN

Mode de calcul :

Avant 2023 - Géoportail : Cet indicateur est annuel et exprimé en téraoctet (To). Il comprend :

- le volume de données consommées par la consultation du site internet www.geoportail.gouv.fr
- le volume de données consommées via les services web appelés depuis des sites internet tiers, depuis des systèmes d'information géographique (SIG) ou encore via des scripts ou des API (Application Programming Interface) ;
- le volume de données consommées via le téléchargement de jeux de données prédéfinis (dits « pré-paquets »). Cet indicateur prend régulièrement en compte de nouveaux vecteurs de diffusion et de nouveaux contenus diffusés.

A partir de 2023 - Géoplateforme : Nous considérons comme partenaire ayant adhéré au programme Géoplateforme, tout acteur remplissant l'une des conditions ci-dessous :

- Avoir engagé un projet ou une expérimentation suivi/accompagné par le programme
- Utiliser une des nouvelles capacités déployées dans le cadre du programme (hors géoservices Géoportail existants auparavant)
- Contribuer à la construction de la démarche et la mise en place de la gouvernance (participation avec l'IGN à la préparation des ateliers associés à la démarche notamment)

ANALYSE DES RÉSULTATS

Avec la mise en place de la Géoplateforme, de nouveaux axes d'usages apparaissent tels que :

- la possibilité de mutualiser les infrastructures de données géographiques et l'ouverture de l'entrepôt au chargement de données par des partenaires qui facilitent les croisements avec les données de l'IGN ;
- l'entretien collaboratif de données partagées en ligne ;
- la possibilité offerte de développer et d'héberger des services applicatifs ;
- la mise en place de communautés d'usages et leur animation.

À la fin de l'année 2023, des étapes importantes ont été franchies, avec la mise en production sur la Géoplateforme de l'essentiel des services et des données prévues dans le périmètre initial. Les utilisateurs actuels des géoservices peuvent ainsi débiter la bascule de leurs usages vers la Géoplateforme, l'arrêt de l'infrastructure actuelle Géoportail étant prévue pour mi-mars 2024.

Il est à noter que le résultat 2023 (réalisation : 23 partenaires) résulte d'un périmètre technique différent de celui pris en compte dans le PAP 2023 (cible : 50 partenaires). Cela introduit un biais statistique dans la mesure où l'ancien périmètre porte sur les utilisateurs des données exposées par la Géoplateforme ; la plupart de ces informations étant en données ouvertes (« open data »), l'IGN n'est pas en mesure d'en tracer les usages.

OBJECTIF

3 – Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques

INDICATEUR

3.1 – Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Vigilance météorologique : Pourcentage d'événements détectés avec une anticipation supérieure à 6 heures	%	90	90	> ou = 60	73	cible atteinte	> ou = 60
Fiabilité de la prévision numérique de la prévision d'ensemble du modèle à maille fine Arome (PEAROME)	%	79	75,5	81	83,6	cible atteinte	78,5

Commentaires techniques

Source des données :

Sous-indicateur 3.1.1 : Les résultats ont été validés par le comité interministériel de suivi de la vigilance (réunion du 19 janvier 2021).

Sous-indicateur 3.1.2 : Résultat basé sur une combinaison d'indicateurs calculés selon une procédure définie et publiée au niveau international.

Mode de calcul :

Sous-indicateur 3.1.1 :

La procédure de la vigilance météorologique a été mise en place fin 2001 pour donner aux services de l'État et au grand public une information sur les phénomènes météorologiques dangereux. La partie la plus visible de cette procédure est la carte de vigilance qui, à l'aide de quatre couleurs – vert, jaune, orange et rouge –, indique par département le niveau de vigilance. Depuis novembre 2022, la durée sur laquelle porte la vigilance a été étendue pour couvrir la totalité de la journée du lendemain, contre 24 heures glissantes auparavant.

La capacité d'anticipation d'un événement dangereux est le principal critère de performance de cet indicateur. Il répond à la mission de sécurité des personnes et des biens, confiée à Météo-France. Une anticipation de 3 heures est un délai minimum considéré par la sécurité civile pour pouvoir mobiliser ses moyens de façon efficace ; une anticipation de 6 heures permet la projection des moyens nationaux sur l'ensemble du territoire hexagonal.

Ces éléments sont analysés conjointement par Météo-France et par ses partenaires de la procédure de vigilance météorologique : la direction générale

de la sécurité civile et de la gestion des crises, et les services en charge des transports et de la transition écologique.

L'indicateur porte sur les seuls phénomènes météorologiques suivants : « orages », « pluie-inondation », « vent violent », « neige-verglas » et

« vagues submersion ». L'indicateur est calculé ici en tenant compte des événements détectés avec une anticipation supérieure à six heures.

Les épisodes de canicule, grand froid et avalanches sont évalués de façon distincte dans le cadre du Groupe interministériel de suivi de la vigilance météorologique.

Sous-indicateur 3.1.2 :

L'indicateur repose sur la comparaison des fréquences prévues ou observées d'un dépassement de seuil pour les paramètres météorologiques « précipitations » et « rafales ».

Pour une échéance de prévision donnée et un seuil pour un paramètre météorologique donné, on examine l'occurrence ou la non-occurrence de l'événement météorologique (i.e. dépassement du seuil) observée dans des pavés de 50 km x 50 km. On en déduit la fréquence observée du phénomène ; on fait le même calcul de fréquence de l'événement météorologique telle que prévue par la prévision d'ensemble AROME. L'écart entre les deux est mesuré à travers un score moyenné sur l'ensemble des points d'observation et sur les douze derniers mois.

Ce calcul de score relatif est réalisé pour les paramètres et seuils suivants :

- Cumuls de précipitations en 6 heures \geq 0,5 mm, 2 mm et 5 mm, pour les échéances de prévision de 6h à 48h. Le score est moyenné sur les 3 seuils et sur les échéances.

• Rafales maximales ≥ 40 km/h pour les mêmes échéances de prévision que les cumuls de précipitations. Le score est moyenné sur les échéances.

L'indicateur final est obtenu par la moyenne des scores de chacun des deux paramètres.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 3.1.1.

En 2023, 81 épisodes de vigilance orange ou rouge à l'échelle nationale ont été dénombrés, avec un nombre inédit de vigilance rouge, avec 6 épisodes de vigilance rouge (orages le 11 juillet, canicule, vent, pluie-inondation et orages). L'année 2023 se caractérise par une sur-représentation des épisodes de vigilance orange de vagues-submersions, 12 contre 6 en moyenne, avec pour la première fois des épisodes de vigilance orange en pleine saison estivale. Un nombre important d'épisodes de vigilance orange ou rouge pour vent, (16 contre 10 en moyenne), pour orages (24 contre 16 en moyenne sur la période 2012-2022) et pour Pluie-Inondation (18 contre 15 en moyenne). En revanche, aucun épisode de vigilance orange pour avalanches n'a été déclenché.

Le bilan au sens de l'indicateur de suivi qualité de la vigilance est très satisfaisant, avec 73 % des vigilances signalées avec plus de 6 h d'anticipation. Cela signifie que plus des deux tiers des épisodes de Vigilance ont été activés plus de 6 heures avant la survenue du phénomène dangereux et de ses impacts. Ces bons résultats n'ont pas été obtenus au détriment d'une dégradation du taux de fausse alarme.

Le taux de non-détection de la Vigilance est le plus faible observé depuis qu'il est disponible (2006). Pour ces non-détections constatées, il s'agit de départements en marge de la zone mise en vigilance orange.

Sous-indicateur 3.1.2.

Le taux de fiabilité de la prévision numérique de la prévision d'ensemble du modèle à maille fine Arome est supérieur de +2,6 points à la cible fixée, soit 83,6 %, au PAP 2023 à 81 %. Cette amélioration de l'indicateur est à relier au retour de conditions plus pluvieuses, sur lesquelles le modèle peut pleinement mettre en avant ses capacités de prévision par rapport à une prévision triviale (climatologie), qui sert de référence dans le calcul de l'indicateur.

Le sous-indicateur 3.1.2. pour la prévision d'ensemble AROME (83,6 %) reste meilleur que celui de la prévision d'ensemble du modèle global ARPEGE (81,1 %). Cela confirme l'apport du modèle régional AROME par rapport aux prévisions des modèles globaux, notamment pour les phénomènes pris en compte dans le cadre de la procédure de vigilance. L'apport de la prévision d'ensemble par rapport aux prévisions déterministes est aussi confirmé avec des valeurs de l'indicateur plus faibles pour les prévisions déterministes AROME (67,9 %) et ARPEGE (63,7 %).

OBJECTIF

4 – Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique

INDICATEUR

4.1 – Contribuer à l'information publique relative à l'environnement et au développement durable

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Consultation des pages sur les sites du CGDD (en nombre de pages vues)	Nb	4 076 282	5 535 278	4 494 100	6 584 055	cible atteinte	5 584 950

Commentaires techniques**Commentaires techniques**Mode de calcul :

Nombre de pages vues par les utilisateurs (hors robot et hors interne ministère)

Source des données :

Collecte des données par la SDESD sur les sites d'information du CGDD :

Statistiques : www.statistiques.developpement-durable.gouv.frRapport sur l'état de l'environnement (REE) : ree.developpement-durable.gouv.frAgenda 2030 / objectifs de développement durable (ODD) : www.agenda-2030.fr/Système d'information du développement durable et de l'environnement : www.side.developpement-durable.gouv.fr/**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Globalement une hausse substantielle de +19 % est constatée par rapport à 2022 et le résultat 2023 dépasse largement la cible fixée au PAP 2023 sur la consultation des pages de l'ensemble des sites du CGDD, en raison de la valorisation accrue des publications diffusées sur le site statistiques.developpement-durable.gouv.fr, des actions de référencement sur le site notre-environnement.gouv.fr et une refonte éditoriale du site accompagnée d'une publication plus importante de brèves. Enfin, les sujets traités par les sites sont de plus en plus plébiscités par les internautes.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i>					
<i>Consommation 2023</i>					
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	12 038 162 10 805 940	313 347	5 665 018 6 321 988	17 703 180 17 441 276	17 772 607
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	194 065 764 190 814 191			194 065 764 190 814 191	194 065 764
12 – Information géographique et cartographique	88 914 556 93 773 670		-15 000	88 914 556 93 758 670	88 914 556
13 – Météorologie	199 071 220 195 579 376			199 071 220 195 579 376	199 071 220
Total des AE prévues en LFI	494 089 702	0	5 665 018	499 754 720	499 824 147
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+317 892 (hors titre 2)		+317 892	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-1 810 799 (hors titre 2)		-1 810 799	
Total des AE ouvertes		498 261 813 (hors titre 2)		498 261 813	
Total des AE consommées	490 973 177	313 347	6 306 988	497 593 513	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i>					
<i>Consommation 2023</i>					
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	12 038 162 9 917 442	389 762	5 665 018 6 676 973	17 703 180 16 984 176	17 772 607
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	194 065 764 190 814 191			194 065 764 190 814 191	194 065 764
12 – Information géographique et cartographique	88 914 556 93 799 666			88 914 556 93 799 666	88 914 556
13 – Météorologie	199 071 220 195 579 376			199 071 220 195 579 376	199 071 220
Total des CP prévus en LFI	494 089 702	0	5 665 018	499 754 720	499 824 147
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+317 892 (hors titre 2)		+317 892	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-480 672 (hors titre 2)		-480 672	
Total des CP ouverts		499 591 940 (hors titre 2)		499 591 940	
Total des CP consommés	490 110 675	389 762	6 676 973	497 177 409	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2022				
	Consommation 2022				
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	10 403 180 10 472 583	404 724	4 800 000 6 369 925	15 203 180	15 298 180 17 247 231
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	188 966 458 188 920 836			188 966 458	188 966 458 188 920 836
12 – Information géographique et cartographique	85 582 661 86 440 601		6 378	85 582 661	85 582 661 86 446 978
13 – Météorologie	181 295 677 187 636 081			181 295 677	181 295 677 187 636 081
Total des AE prévues en LFI	466 247 976	0	4 800 000	471 047 976	471 142 976
Total des AE consommées	473 470 100	404 724	6 376 302		480 251 127

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2022				
	Consommation 2022				
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	10 403 180 10 842 517	330 436	4 800 000 5 606 905	15 203 180	15 298 180 16 779 858
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	188 966 458 188 925 780			188 966 458	188 966 458 188 925 780
12 – Information géographique et cartographique	85 582 661 86 435 895		12 378	85 582 661	85 582 661 86 448 273
13 – Météorologie	181 295 677 187 636 081			181 295 677	181 295 677 187 636 081
Total des CP prévus en LFI	466 247 976	0	4 800 000	471 047 976	471 142 976
Total des CP consommés	473 840 273	330 436	5 619 283		479 789 992

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	473 470 100	494 089 702	490 973 177	473 840 273	494 089 702	490 110 675
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 460 692	11 802 162	10 791 940	10 819 765	11 802 162	9 918 638
Subventions pour charges de service public	463 009 408	482 287 540	480 181 237	463 020 508	482 287 540	480 192 037
Titre 5 – Dépenses d'investissement	404 724	0	313 347	330 436	0	389 762

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	228 292	0	29 181	210 864	0	46 609
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	176 432	0	284 167	119 572	0	343 153
Titre 6 – Dépenses d'intervention	6 376 302	5 665 018	6 306 988	5 619 283	5 665 018	6 676 973
Transferts aux entreprises	342 700	0	540 258	192 238	0	678 091
Transferts aux collectivités territoriales	-60 850	0	135 979	45 801	0	122 812
Transferts aux autres collectivités	6 094 452	5 665 018	5 630 751	5 381 244	5 665 018	5 876 070
Total hors FdC et AdP		499 754 720			499 754 720	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-1 492 907			-162 780	
Total*	480 251 127	498 261 813	497 593 513	479 789 992	499 591 940	497 177 409

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	134 700	69 427	317 892	134 700	69 427	317 892
Total	134 700	69 427	317 892	134 700	69 427	317 892

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/2023		367		367				
Total		367		367				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/2023		43 499		43 499				
08/2023		1 363		1 363				
11/2023		272 663		272 663				
Total		317 525		317 525				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/02/2023		5 252		5 252				
Total		5 252		5 252				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023				1 482 818				
Total				1 482 818				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		96 864		20 519				
20/11/2023		103 663		103 663				
Total		200 527		124 182				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		190 865		114 519				
Total		190 865		114 519				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						2 207 443		2 207 443
Total						2 207 443		2 207 443

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		714 536		2 044 663		2 207 443		2 207 443

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable		17 703 180 17 441 276	17 772 607 17 441 276		17 703 180 16 984 176	17 772 607 16 984 176
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable		194 065 764 190 814 191	194 065 764 190 814 191		194 065 764 190 814 191	194 065 764 190 814 191
12 – Information géographique et cartographique		88 914 556 93 758 670	88 914 556 93 758 670		88 914 556 93 799 666	88 914 556 93 799 666
13 – Météorologie		199 071 220 195 579 376	199 071 220 195 579 376		199 071 220 195 579 376	199 071 220 195 579 376
Total des crédits prévus en LFI *	0	499 754 720	499 754 720	0	499 754 720	499 754 720
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-1 492 907	-1 492 907		-162 780	-162 780
Total des crédits ouverts	0	498 261 813	498 261 813	0	499 591 940	499 591 940
Total des crédits consommés	0	497 593 513	497 593 513	0	497 177 409	497 177 409
Crédits ouverts - crédits consommés		+668 299	+668 299		+2 414 531	+2 414 531

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le programme affiche un excellent taux d'exécution de ses crédits. Il est de 497 593 513 € en AE et de 497 177 409 € en CP soit 99,9 % en AE et 95 % en CP des crédits ouverts.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	497 754 720	497 754 720	0	497 754 720	497 754 720
Amendements	0	+2 000 000	+2 000 000	0	+2 000 000	+2 000 000
LFI	0	499 754 720	499 754 720	0	499 754 720	499 754 720

Un amendement gouvernemental (AN n° 691) a été adopté en faveur de l'action 13 (Météo-France) du programme 159 pour un montant de 2 000 000 € en AE=CP afin de permettre l'installation de bouées en mer. En effet, à la suite du phénomène orageux exceptionnel ayant touché la Corse le 18 août 2022, le Gouvernement a décidé de renforcer le dispositif d'observation en mer par l'implantation de cinq bouées météorologiques au large de la Corse, afin de pouvoir observer plus tôt, en mer, de tels orages avant qu'ils ne touchent les côtes, fassent des victimes et provoquent des dégâts. Leur déploiement par Météo-France vise à améliorer la couverture en observations de surface au-dessus en mer Méditerranée pour pouvoir évaluer l'intensité des phénomènes météorologiques avant qu'ils ne touchent les terres et ainsi renforcer les capacités d'anticipation des intempéries qui touchent la Corse.

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires et législatifs intervenus en 2023 se sont élevés à -1 492 907 € en AE et -162 780 € en CP en hors titre 2 et sont détaillés comme suit :

Rattachement d'attribution de produits et fonds de concours : 317 892 € en AE=CP.

Un rattachement de crédits est intervenu par le biais de l'attribution de produits portant le n° 2-2-00524 « Recettes provenant de la vente de publications, de documents ou de données produits par le Commissariat général au développement durable aux tiers métropolitains » pour un montant de 367 € en AE=CP par arrêté d'attribution de produits du 18 avril 2023.

Des rattachements de crédits de fonds de concours sont intervenus pour un montant de 317 525 € AE=CP :

- l'arrêté du 24 avril 2023 a procédé au rattachement de crédits au bénéfice du fonds de concours n° 1-1-00993 « Participation de la Commission européenne, par versement direct ou versement de personnes publiques, à divers projets de la Commission européenne » d'un montant 43 499 € en AE et CP ;
- l'arrêté du 28 août 2023 a procédé au rattachement de crédits au bénéfice du fonds de concours n° 1-2-00525 « Études, investissements et animation en matière de développement durable (dont investissements d'avenir) » pour un 1 363 € en AE et CP ;
- l'arrêté du 20 novembre 2023 a procédé au rattachement de crédits au bénéfice du fonds de concours n° 1-2-00525 pour un montant 272 663 € en AE et CP.

Reports de crédits : 5 252 € en AE 1 488 070 € en CP.

- des reports de crédits généraux ont été effectués pour un montant de 1 482 818 € en CP par arrêté de reports de crédits généraux du 10 mars 2023. Tous ces reports ont été imputés sur l'action 10 ;
- un report de crédits au titre du fonds de concours n° 1-1-00993 a été effectué pour un montant de 5 252 € AE= CP par arrêté de reports du 20 février 2023.

Transferts et virement de crédits : 391 392 € en AE et 238 701 € en CP.

Des transferts et virements de crédits sont intervenus à hauteur de 391 392 € en AE et 238 701 € en CP :

- le décret du 27 juin 2023 portant virement de crédits d'un montant de 190 865 € en AE et 114 519 € en CP en provenance du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » de la mission « Cohésion des territoires » et à destination du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », destiné au financement de l'enquête portant sur les travaux de rénovation énergétique des logements (TRELO) ;
- le décret du 27 juin 2023 portant transfert de crédits à hauteur de 96 864 € en AE et 20 519 € en CP. Ce décret recouvre plusieurs mouvements :
 - un transfert de crédits d'un montant de 190 864 € en AE et 114 519 € en CP en provenance du programme 174 « Énergie, climat et après-mines » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » (EDMD) et à destination du programme 159 , destiné au financement de l'enquête portant sur les travaux de rénovation énergétique des logements (TRELO) ;
 - un transfert de crédits d'un montant de 75 000 € en AE=CP en provenance du programme 159 à destination du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » de la mission « économie », destiné au financement par le Commissariat général au développement durable d'une partie de la gratuité d'accès aux normes rendues d'application obligatoire sur le site de l'Association française de normalisation (AFNOR) ;

- un transfert de crédits d'un montant de 19 000 € en AE=CP en provenance du programme 159 à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « gestion des finances publiques », destiné au financement de l'appel à défis « Innovation écoresponsable » pour lequel l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) est lauréat ;
- le décret du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits à hauteur de 103 663 € en AE=CP pour le financement des entrepreneurs d'intérêt général. Ce décret recouvre plusieurs mouvements :
 - un transfert de crédits du programme 352 « Innovation et transformation numériques » de la mission « transformation et fonction publiques » à hauteur de 100 000 € en AE=CP ;
 - un transfert de crédits du programme 231 « Vie étudiante » de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » vers le programme 159 à hauteur de 3 663 € en AE=CP.

Loi de finances de fin de gestion : -2 207 443 € en AE=CP.

La loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 a annulé des crédits à hauteur de 2 207 443 € en AE=CP.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	8 497 180	8 497 180	0	8 497 180	8 497 180
Surgels	0	1 699 436	1 699 436	0	1 699 436	1 699 436
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	10 196 616	10 196 616	0	10 196 616	10 196 616

Dégel de la réserve de précaution : +7 989 173 € en AE= CP.

La réserve initiale du programme 159 s'élevait à 8 497 180 € AE= CP. Elle a été augmentée de 1 699 436 AE=CP à la suite d'une mesure de surgel. Le montant total de la réserve a donc été porté à 10 196 616 € AE=CP. En fin de gestion, le programme a connu successivement trois mesures de dégel comme suit :

- l'action 10 a bénéficié d'un dégel de la réserve à hauteur de 3 989 173 € en AE et en CP en octobre 2023 ;
- l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) a également bénéficié du dégel de la réserve avec le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 3 600 000 € à l'établissement en date du 16 octobre 2023 ;
- le schéma de fin de gestion a conduit à un dégel de 4 000 000 € AE=CP par le biais d'un versement complémentaire de subvention pour charges de service public à l'IGN.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

■ GÉOPLATEFORME

La Géoplateforme vise à démultiplier la capacité des acteurs publics, locaux et nationaux, à se saisir des géodonnées dans la conduite des politiques publiques.

Elle consiste en une plateforme ouverte et mutualisée pour l'hébergement et le partage des données, avec une ambition de passage à l'échelle tant en termes de capacité d'hébergement que d'outils de partage.

Sa mise en place se fait en lien très étroit avec un large écosystème d'acteurs (publics, privés, communautés ouvertes) susceptibles d'utiliser ou d'interagir avec la Géoplateforme.

Les principales attentes de la Géoplateforme :

- le développement de communautés de producteurs et d'utilisateurs de données : la Géoplateforme va permettre l'hébergement et la gestion de bases de données coproduites ou partagées entre de larges réseaux d'acteurs, dans les domaines environnementaux (biodiversité, occupation des sols, qualité des sols, agriculture, etc.) ou territoriaux (routes, adresses, tourisme, transports publics, etc.). La Géoplateforme offre une industrialisation des outils de mise en réseau des acteurs plutôt que de recréer une base et/ou un système d'information (SI) pour chaque projet ;
- des services publics en meilleure interaction avec leurs publics : la Géoplateforme facilitera le développement de cartes thématiques et de portails s'appuyant sur elle, rendant transparent pour les porteurs de projets la gestion de la complexité des géodonnées (capacité, format, outils de partage). Outre un socle d'outils, l'animation d'un réseau de partenaires industriels facilitant la réutilisation des composants Géoplateforme, est envisagée ;
- le développement et l'exposition de nouveaux services : mise à disposition d'interfaces simplifiées répondant aux besoins des utilisateurs pour leur permettre de produire et d'héberger sur la Géoplateforme des traitements complexes et des services à haute valeur ajoutée. Cette approche doit favoriser l'appropriation de la plateforme par les utilisateurs et, *in fine*, l'enrichissement du catalogue des services exposés.

Le pilotage du programme est assuré par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Les informations présentées ci-dessous sont cohérentes avec le dossier soumis et ayant reçu l'avis conforme de la direction interministérielle du numérique (DINUM) en juillet 2021 au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088 relatif au système d'information et de communication de l'État.

À la suite d'un travail mené en 2023 sur les coûts de la Géoplateforme, une reventilation des coûts a été assurée sur les années antérieures, ce qui explique un écart avec les données présentées les années précédentes. Les coûts sur le Titre 2 ont été évalués en coûts complets (CCOP). Les coûts présentés en hors titre 2 correspondent à des dépenses d'investissement.

Année de lancement du projet	2019
Financement	IGN et FTAP
Zone fonctionnelle principale	Information géographique

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,63	0,32	0,18	0,49	4,48	1,47	6,07	6,42	2,96	3,50	4,28	5,20	0,00	1,60	12,53	12,58
Titre 2	1,18	1,18	0,90	0,90	1,54	1,54	0,56	0,56	3,29	3,29	2,10	2,10	0,00	0,00	9,01	9,01
Total	1,81	1,50	1,08	1,39	6,02	3,01	6,63	6,99	6,25	6,79	6,38	7,30	0,00	1,60	21,54	21,59

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	21,50	21,59	+0,42 %
Durée totale en mois	60	60	

L'évaluation des gains est réalisée sur les deux années les plus représentatives (2027 et 2028) uniquement sur les gains métiers (augmentation des recettes, hors économies induites) de 2019 à 2029, présentés dans les impacts métiers de l'analyse MAREVA Rentabilité.

Point d'avancement du programme en 2023

Comme évoqué précédemment, des étapes importantes ont été franchies fin 2023. Ces étapes s'inscrivent dans la feuille de route Géoplateforme (déploiement de l'infrastructure et de l'interface <https://cartes.gouv.fr/>) présentées ci-dessous :

Étape 1 - décembre 23 : accès aux données et aux services (cible utilisateur final). Depuis fin 2023, il est dorénavant possible d'accéder aux services suivants :

- Services de flux (OGC), de téléchargement, pour les données disponibles : données IGN et tierces reprises du Géoportail, ainsi que de premières données issues des bêtesteurs des fonctionnalités de l'Entrepôt Géoplateforme ;
- Authentification des utilisateurs permettant un accès aux données privées (SCAN...) ;
- Premiers services : recherche, géocodage, itinéraires, altimétrie.

Ce premier périmètre de service permet aux utilisateurs actuels du Géoportail d'entamer une bascule d'usage vers les services correspondants de la Géoplateforme. Pour ce faire, il bénéficie d'un délai de trois mois.

En parallèle de la mise en place de ces premiers services, l'interface <https://cartes.gouv.fr/> a vu le jour, proposant une présentation des futures fonctionnalités attendues.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	1,11	2,00	+79,42 %
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	6,38	
Gain annuel moyen en ETPT	0	43	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	6,36	8,38	+31,86 %
Délai de retour en années	10 310 000	11 580 000	+12,32 %

L'évaluation des gains est réalisée sur les deux années les plus représentatives, à savoir la moyenne des coûts sur les années 2027 et 2028, uniquement sur les gains métiers (augmentation de recettes) du début du projet à 2029 (inclus). Les économies induites ne sont pas comptabilisées. L'écart entre les coûts de fonctionnement SI cible et existants étant positif (pas de gains), ils ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus.

Point d'avancement du programme

Les travaux de construction du socle avancent et deux jalons d'importance ont été franchis ces derniers mois :

- la mise en ligne en version bêta des services de diffusion et de téléchargement. En appui sur des jeux de données test, les utilisateurs peuvent réaliser une première prise en main de ces services ;
- la mise en ligne en version bêta des services de chargement des données de type vecteur dans l'entrepôt cible.

En parallèle de ces premières livraisons, les développements des différents lots continuent et sont suivis de façon resserrée par les équipes IGN. Le rythme constaté des développements est relativement en phase avec le prévisionnel, même si des décalages apparaissent sur certains lots. Le prochain jalon significatif porte sur la mise à disposition d'ici l'automne des services d'alimentation et de diffusion des données de type image (raster), ainsi que les fonctionnalités d'authentification et gestion des droits d'accès aux données (pour les quelques jeux de données qui ne seraient pas diffusés en Open Data par des partenaires). Il permettra de clore la construction du socle de la Géoplateforme.

Deux points d'attention concernent en parallèle le chantier de migration des données jusqu'en novembre 2023 et le planning de migration des utilisateurs actuels des Géoservices (depuis l'infrastructure du Géoportail) vers les services équivalents Géoplateforme. Afin de limiter le risque, des modalités contractuelles pour assurer la continuité de service de l'infrastructure Géoportail jusqu'à mi-janvier 2024 ont été mises en place.

Afin d'accompagner la bascule des utilisatrices et utilisateurs des géoservices IGN vers la Géoplateforme, plusieurs actions d'information ont été organisées (temps d'information en ligne notamment) et une page dédiée à la bascule est mise à jour régulièrement sur le site Géoservices.

Le chantier de développement des futures interfaces de la Géoplateforme avance à rythme régulier et se structure en plusieurs projets :

- les travaux d'ergonomie au profit des utilisateurs (UX/UI – User Experience/User Interface) avancent et les premières maquettes HTML ont été validées ;
- des premiers développements sont en cours sur les interfaces d'alimentation, de catalogage et d'accueil avec un premier jalon structurant attendu en septembre 2023 avec la mise en ligne des premières interfaces (<https://cartes.gouv.fr/>).

Dans le même temps, l'animation de la communauté des partenaires et futurs utilisateurs de la Géoplateforme s'est fortement étoffée, via une communauté Osmose, de temps d'information réguliers et de rencontres bilatérales.

Le rythme de travail reste soutenu pour tenir un calendrier ambitieux du projet. Les premières fonctionnalités sont attendues dans les prochains mois. De façon plus concrète, il s'agit de l'offre de services décrite ci-après devant être mise à disposition des utilisateurs :

- une continuité de service avec les fonctionnalités actuelles « Géoportail » sur la nouvelle infrastructure Géoplateforme permettant :
 - la migration des données sur la nouvelle infrastructure ;
 - la reprise (fonctionnelle) des services et API existants (services OGC[1] de diffusion, services de calculs...) ;
 - l'enrichissement par de nouveaux services (services OGC nouvelle génération, service d'extraction...)
 - la modification des URL et de la gestion des accès aux services ;
 - la mise à disposition de capacités de diffusion et performances conformes à la directive Inspire.
- une nouvelle offre pour les producteurs de données permettant de déposer et diffuser des données en autonomie via :
 - une interface web pour déposer des données et publier un service OGC ou proposer le téléchargement d'un jeu de données, en toute autonomie
 - une API Entrepôt, pour connecter une application métier à la Géoplateforme
 - une interface web pour diffuser les données de la Géoplateforme sur un site Internet
- une nouvelle offre pour les partenaires permettant d'enrichir l'offre de service Géoplateforme par le partage de nouveaux développements au sein de l'usine logicielle, ouverte aux partenaires.

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
10 - Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	5 383 000					2 941 013	
Total	5 383 000					2 941 013	

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
10 - Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	204 200						
La Réunion	204 200						
Total	204 200						

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 498 261 813	CP ouverts en 2023 * (P1) 499 591 940
AE engagées en 2023 (E2) 497 593 513	CP consommés en 2023 (P2) 497 177 409
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023</i> (P3 = P2 - P4) 151 163
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 668 299	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023</i> (P4) 497 026 246

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 5 514 184				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 1 680				
	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 5 515 865	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 151 163	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) 5 364 702
	AE engagées en 2023 (E2) 497 593 513	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 497 026 246	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 567 267
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 5 931 969
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 3 542
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 5 928 427

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

La totalité des restes-à-payer en 2023 est constituée d'engagements sur l'action 10 au titre des politiques publiques confiées au commissariat général au développement durable et portées par le programme 159.

*Justification par action***ACTION****10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable		17 772 607 17 441 276	17 772 607 17 441 276		17 772 607 16 984 176	17 772 607 16 984 176

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	12 107 589	10 805 940	12 107 589	9 917 442
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 871 589	10 791 940	11 871 589	9 892 642
Subventions pour charges de service public	236 000	14 000	236 000	24 800
Titre 5 : Dépenses d'investissement		313 347		389 762
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		29 181		46 609
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		284 167		343 153
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 665 018	6 321 988	5 665 018	6 676 973
Transferts aux entreprises		540 258		678 091
Transferts aux collectivités territoriales		135 979		122 812
Transferts aux autres collectivités	5 665 018	5 645 751	5 665 018	5 876 070
Total	17 772 607	17 441 276	17 772 607	16 984 176

En LFI 2023, 17,8 M€ en AE=CP étaient prévus au titre des dépenses de fonctionnement. L'exécution s'élève à 17,4 M€ en AE et 17 M€ en CP. L'écart entre le LFI et l'exécution s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution, du surgel en cours de gestion, d'un dégel de +0,4 M€ en AE=CP et de la quote-part imputée à l'action 10 au titre de la participation française à l'exposition universelle d'Osaka.

Les montants ci-après portent sur l'exécution 2023.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 10,8 M€ en AE et 9,9 M€ en CP**Études en matière de prospective et de stratégie du développement : 0,6 M€ en AE et 0,6 M€ en CP**

Ces crédits ont été consacrés au financement d'actions destinées à l'accompagnement des acteurs privés et publics dans leurs démarches de développement durable, ainsi qu'à la mise en œuvre de cadres stratégiques pour la transition écologique.

Parmi les actions déployées :

- le dispositif Service public écoresponsable (SPE) se poursuit, avec une nouvelle circulaire signée le 21 novembre 2023, ainsi que la stratégie décarbonation à horizon 2050 (avec la conception d'un outil État bas carbone pour calculer les Bilan de gaz à effet de serre des administrations), les volets « État » du plan de sobriété énergétique d'octobre 2022 et du plan de sobriété « eau » présenté au printemps 2023 ;

- l'animation de la communauté des acteurs impliqués dans la mise œuvre de la feuille de route de la France pour l'agenda 2030 et la présentation par la France de sa seconde revue nationale volontaire en juillet 2023 dans le cadre du forum Politique de Haut Niveau à New-York ;

- la structuration d'une communauté des territoires démonstrateurs de la transition écologique (COMunauté Écologie et territoire - COMÈTE) au service du portage de la territorialisation de la planification écologique, en s'appuyant en particulier sur les nouveaux contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE).

En outre, une partie de ces crédits est mobilisée par les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) :

- pour la promotion du développement durable au niveau local (études et manifestations dans le cadre de la territorialisation des enjeux et des objectifs du développement durable) ;

- pour le soutien à l'éducation à l'environnement et au développement durable en appui aux opérations menées par la communauté éducative : aide aux projets éducatifs en faveur du développement durable, formations de formateurs à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Études en matière d'évaluation et d'intégration du développement durable dans les politiques publiques : 1,6 M€ en AE et 1,7 M€ en CP

Les crédits ont financé des travaux et études économiques et méthodologiques sur les thématiques suivantes :

- le développement d'instruments, de données et d'analyses sur la fiscalité écologique, les comportements des agents économiques, l'économie des ressources naturelles et des risques, la modélisation économique de la transition énergétique et de ses impacts sociaux, permettant d'éclairer et d'étayer les orientations des politiques publiques relevant du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) ;

- l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques publiques aux échelles européenne et nationale (transports, agriculture, énergie, industrie, etc.) et internationale (commerce) ;

- la réforme de l'autorité environnementale, la promotion de la participation du public pour les projets ayant un impact environnemental, l'évaluation environnementale, le développement d'éléments méthodologiques pour permettre la prise en compte du changement climatique mais également améliorer la mise en œuvre de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) notamment dans le cadre des actions portées par le plan biodiversité (géolocalisation des mesures compensatoires, cadre harmonisé pour le dimensionnement de la compensation, etc.) ;

- le soutien à la mise en œuvre de démarches écoresponsables chez les acteurs publics et privés, conduisant à mettre en place diverses actions en faveur de l'adoption de modes de consommation et de production durables et de modèles économiques d'affaires circulaires, comme le déploiement du plan national pour les achats durables 2022-2025.

En outre, ces crédits ont financé la gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs (décret n° 2002-1341 du 5 novembre 2002) assurée par la Caisse des dépôts et consignations pour le premier semestre, avant la clôture du fonds au 30 juin 2023.

Une partie des crédits a été déléguée aux DREAL pour leur donner les moyens d'assurer pleinement leur fonction d'autorité environnementale et de prendre en compte des principes du développement durable dans les divers secteurs clés (agriculture, énergie, littoral, montagne, etc.) pour réduire ainsi au maximum les risques au niveau européen.

Études et enquêtes en matière d'observation et de statistiques : 4,1 M€ en AE et 3,1 M€ en CP

La dotation permet le financement des opérations statistiques du service des données et études statistiques du CGDD (frais d'enquêtes, entretien et développement des systèmes d'informations statistiques) ainsi que l'acquisition de données nécessaire à ses missions.

Dans le domaine de l'énergie, les crédits ont financé des collectes de données sur la production d'énergie, notamment les énergies renouvelables. En 2023, les crédits ont également permis la collecte d'une enquête spécifique sur les travaux de rénovation énergétique dans les logements.

Dans le domaine du logement et de la construction, les crédits ont financé des opérations régulières telles que les enquêtes sur le prix des terrains à bâtir, les prix de la construction neuve et de l'entretien-amélioration des logements, la commercialisation des logements neufs, la collecte et le traitement des statistiques mensuelles de la construction (Sitadel), le répertoire du parc locatif social (RPLS). En 2023, les crédits ont aussi permis de financer une partie de la refonte du système d'information Sitadel, refonte qui s'achèvera fin 2024.

Dans le domaine des transports, les financements ont concerné les opérations régulières visant à connaître les immatriculations, le parc de véhicules et la circulation des véhicules routiers, l'enquête sur le transport routier de marchandises, le système d'information sur le transport ferroviaire, le système d'information multimodal sur le fret (transports et entrepôts), la durée du travail des conducteurs routiers. La plupart de ces enquêtes ou systèmes d'information répondent à des obligations européennes.

Dans le domaine de l'environnement, les crédits ont financé des opérations de collecte, de traitement et de valorisation de données en vue notamment de rapportages internationaux (Eurostat, OCDE, agence européenne pour l'environnement) sur les thématiques suivantes : la qualité des sols, la biodiversité, la pollution de l'eau et de l'air (concentrations et rejets de polluants), le climat, la forêt, les pratiques environnementales des Français et des prestations d'études sur l'environnement, les éco-activités, les métiers de la croissance verte et les dépenses de protection de l'environnement.

Enfin, en matière de développement durable, les crédits ont financé le suivi des indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD), la maintenance et l'enrichissement de bases de données telles que Geokit, Corine land cover, et la cartographie dynamique.

Politique éditoriale et valorisation des connaissances : 1,6 M€ en AE et 1,4 M€ en CP

Les dépenses liées à la mise en œuvre de la stratégie éditoriale sont destinées à assurer la mise en forme, la diffusion et la valorisation des études et publications produites par le CGDD (180 publications en 2023). Cette diffusion est réalisée au travers de sites web gérés par le CGDD (site statistique <https://www.statistiques.developpementdurable.gouv.fr> et le site d'information environnementale Notre Environnement <https://www.notre-environnement.gouv.fr/>), pour lesquels il convient d'assurer la gestion et la maintenance. Pour ce qui concerne le site Notre Environnement, une assistance éditoriale est assurée par un prestataire externe.

Le CGDD par le biais de cette stratégie éditoriale assure également la gestion technique et les évolutions du site Agenda 2030 dédié aux Objectifs de développement durable et de différents autres sites thématiques.

Enfin, cette dotation a servi à couvrir les dépenses de documentation (achat d'ouvrages, abonnements, enregistrements des fonds documentaires) et de veille stratégique.

Pilotage du réseau scientifique et technique : 2,5 M€ en AE et 2,7 M€ en CP

Le pilotage du réseau scientifique et technique assure la coordination, le suivi et le développement de la recherche, de l'innovation, ainsi que des compétences et des capacités scientifiques et techniques au profit des politiques de transition en particulier dans le contexte de planification écologique et pour accélérer ces transitions.

Les crédits ont été mobilisés sur les objectifs suivants :

- développer la mobilisation des données au profit de nos politiques en appui de l'administrateur ministériel des données « AMD ». Il s'agit de déployer la mise en œuvre de la feuille de route de la donnée, des algorithmes et des codes sources et la feuille de route intelligence artificielle et transition écologique. Cela conduit à industrialiser l' « offre de services données », à valeur ajoutée aux acteurs sur la base de cas d'usages, d'accompagner la mission connaissance dans sa nouvelle organisation territoriale en services déconcentrés, et se concrétise par le développement de preuves de concept (POC) démonstratifs, et de projets innovants et structurants comme le GD4H pour partager les données santé/environnement, Écosphères pour cataloguer et rendre accessibles les jeux de données du pôle ministériel, LIRAE liseuse IA en appui aux services sur l'autorité environnementale ;

- accompagner l'écosystème français des start-up, PME et incubateurs « greentech » qui innovent au service de la transition écologique. Il s'agit de développer l'offre de service pour ces startups et en particulier celles labellisées « Greentech Innovation », notamment leur valorisation en lien avec French Tech, BPI et Business

France. Parmi les exemples d'actions : deux étapes des rencontres des décideurs publics valorisant l'achat public innovant pour mettre en relation startup et donneur d'ordre publics, et la rencontre annuelle « Meetup Greentech » à l'automne qui s'installe comme événement de référence de l'innovation en transition écologique ;

- coordonner les enjeux scientifiques et de recherche du pôle ministériel en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR), et assurer la bonne intégration des enjeux du pôle ministériel dans le paysage français et européen (programme Horizon Europe) de la recherche et de leurs portages notamment par les différents opérateurs du réseau scientifique et technique (RST). La préoccupation a été cette année en particulier d'accompagner le démarrage de la mise en place des agences de programmes issues du rapport Gillet. Il s'agit aussi de coordonner et d'assurer le suivi du volet recherche du plan France 2030 avec une attention particulière sur les programmes exploratoires et prioritaires de recherche (PEPR) et le nouveau volet de la recherche à risque. Au plan thématique l'attention porte autant sur les sujets biodiversité, que la préservation des ressources ou les questions climatiques et plus particulièrement les enjeux d'adaptation ;

- développer les compétences de la transition écologique, en lien avec les autres acteurs du pôle ministériel et en interministériel, à destination des cadres des fonctions publiques et plus généralement des agents ou acteurs publics notamment sur la formation des cadres dirigeants, accompagner le déploiement sur les 25 000 cadres et préparer la formation de l'ensemble des agents publics à ces enjeux en lien avec le ministère de la Transformation et de la fonction publique et l'outil Mentor, ainsi que dans les cursus de l'enseignement supérieur et dans le scolaire et les ministères de l'Éducation nationale et de la jeunesse et de l'Enseignement supérieur et de la recherche ;

- accompagner les opérateurs sous tutelle, dans leur évolution stratégique : le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), Météo France, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et l'Université Gustave Eiffel (UGE). Il s'agit aussi de porter une attention aux évolutions des autres opérateurs rassemblés au sein du RST ;

- veiller aux compétences scientifiques et techniques, en assurant le bon fonctionnement et à la promotion des dispositifs de qualification et de suivi des experts et des chercheurs dans le périmètre du pôle ministériel (corps des chercheurs, comités de domaine, dispositif de sélection des doctorants dans les écoles, etc.).

Affaires Transversales : 0,4 M€ AE 0,4 M€ CP

Cette sous-action assure le financement du fonctionnement courant des services centraux du CGDD, ainsi que son service d'Orléans. La dotation est destinée aux frais de déplacement, à la formation, au remboursement d'agents mis à disposition et à diverses prestations de service.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 0,3 M€ AE 0,4 M€ en CP (exécution)

Les dépenses d'investissement du CGDD portaient principalement sur des projets statistiques.

DÉPENSES D'INTERVENTION : 6,3 M€ en AE et 6,7 M€ en CP (exécution)

Interventions pour la promotion du développement durable : 2,3 M€ en AE et 2,3 M€ en CP

Les crédits d'intervention pour la promotion du développement durable ont financé :

- le soutien aux associations qui agissent pour l'éducation à l'environnement et au développement durable, dans un cadre national ou international, dans l'éducation primaire, secondaire, dans l'enseignement supérieur, dans le cadre d'activités extrascolaires, du service national universel (SNU) et dans le cadre de la sensibilisation des publics adultes à ces questions ;

- l'action en matière de promotion du développement durable, des 17 objectifs de développement durable et de l'agenda 2030.

Interventions pour favoriser l'intégration du développement durable (HCPER) : 2,2 M€ en AE et 2,6 M€ en CP

Ces crédits ont financé les interventions en appui aux associations et groupements d'intérêt public pour la prise en compte du développement durable dans divers domaines (aménagement, agriculture, biodiversité,

etc.) ou la coopération avec divers organismes de recherche pour l'évaluation de politiques publiques et la définition d'instruments économiques environnementaux.

Interventions en matière d'observations et de statistiques : 0,4 M€ en AE=CP

Cette enveloppe couvre essentiellement le financement de la contribution du MTECT au Groupement d'intérêt scientifique Sol (GISSol), dans le cadre de la convention menée en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Institut de Recherche et Développement (IRD) et l'IGN. Le GIS SOL est le programme d'acquisition de données sur la qualité et la nature de l'ensemble des sols français et de leur évolution.

Interventions en matière de pilotage du réseau scientifique et technique : 1 M€ en AE et 1 M€ en CP

Le service de la recherche et de l'innovation porte également des actions transverses en matière d'intervention et de subventions :

- la coordination ministérielle en matière de normalisation et le développement des actions qui lui sont liées, dans un cadre interministériel en lien avec les acteurs nationaux tels que l'Agence française de normalisation (AFNOR) ou le comité français d'accréditation COFRAC, etc.) européen et internationaux, et l'ouverture des normes rendues d'application obligatoire (NRAO) ;
- le développement des compétences de la transition écologique par le soutien d'initiatives permettant de mobiliser des acteurs de la formation sur ces compétences par exemple par des actions d'animation entre ces acteurs, la production de référentiels ou de labels, l'intégration du sujet dans les dispositifs existants, de ralliement de nouveaux intervenants ;
- le soutien à des initiatives ciblées d'animation entre acteurs de la recherche et des porteurs d'enjeux en lien avec les politiques publiques, en particulier pour la décennie des sciences océaniques, la durabilité dans le domaine de la construction, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air en ville, la forêt, ou encore la préservation de la biodiversité ;
- le fonctionnement du catalogue central « INSPIRE » pour la France (Géocatalogue), destiné à fournir les services de recherche exigés par la directive éponyme (articles L. 127-2, L. 127-4 et L. 127-7 du code de l'environnement). Le Géocatalogue est mis en œuvre par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) dans le cadre d'une convention annuelle ;
- la mise en œuvre de plateformes régionales de mutualisation de l'information géographique (plates-formes Prodige) conformes aux prescriptions de la directive et permettant aux services de l'État dans les régions de répondre aux exigences de la directive en matière de partage des données géographiques avec les collectivités territoriales (article L. 127-8 du code de l'environnement).

Affaires Transversales : 0,4 M€ AE=CP

ACTION

11 - Etudes et expertise en matière de développement durable

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable		194 065 764 190 814 191	194 065 764 190 814 191		194 065 764 190 814 191	194 065 764 190 814 191

L'action 11 du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » est intégralement constituée de la subvention pour charges de service public (SCSP) du Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

Le Cerema est un établissement public à caractère administratif créé le 1^{er} janvier 2014 par la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 et le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013. La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022 en modifient le statut.

Ce centre de ressources et d'expertise scientifique et technique interdisciplinaire apporte son concours à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques du pôle ministériel dans ses différents domaines de compétence, offrant une vision transversale au service du développement durable.

Désormais, l'accès à l'expertise du Cerema est facilité pour les collectivités territoriales et à leurs groupements en ayant la possibilité d'adhérer à l'établissement. Des collègues de leurs représentants siègent au conseil d'administration (CA) et au Conseil stratégique depuis le 16 mai 2023.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	194 065 764	190 814 191	194 065 764	190 814 191
Subventions pour charges de service public	194 065 764	190 814 191	194 065 764	190 814 191
Total	194 065 764	190 814 191	194 065 764	190 814 191

Les crédits ouverts en LFI 2023 s'élevaient à 194,1 M€ en AE=CP. Les montants exécutés s'élèvent à 190,8 M€ en AE=CP. L'écart s'explique principalement par des crédits mis en réserve et un surgel intervenu en fin de gestion 2023.

Les missions du Cerema consistent à :

- apporter une expertise technique en appui des services de l'État, des collectivités territoriales et des acteurs territoriaux publics et privés pour permettre l'émergence, la réalisation et l'évaluation de projets, notamment de projets complexes, innovants, nécessitant une approche pluridisciplinaire ou répondant à de nouveaux enjeux, en particulier ceux liés à l'adaptation aux changements climatiques ;
- conduire des activités de recherche et d'innovation dans ses domaines d'activité, au bénéfice des territoires et favorisant le transfert d'innovations vers l'ingénierie opérationnelle publique et privée ;
- promouvoir aux échelons territorial, national, européen et international les règles de l'art et le savoir-faire développés dans le cadre de ses missions et d'en assurer la capitalisation.

L'établissement constitue un centre de ressources et d'expertise scientifiques et techniques interdisciplinaires apportant son concours aux politiques publiques en matière d'aménagement durable, d'urbanisme, de transition écologique et de cohésion des territoires, en particulier dans les domaines des mobilités, des transports et de leurs infrastructures, du bâtiment, de la prévention des risques naturels, de la sécurité routière et maritime, de la mer et du littoral.

En lien avec ces domaines, l'établissement développe et promeut des solutions aux enjeux climatiques, énergétiques, de préservation de l'environnement et de maîtrise de la consommation de ressources, y compris foncières, en s'appuyant sur une expertise et une ingénierie territoriale d'accompagnement des besoins des territoires en matière de transitions, de résilience et de revitalisation.

En articulation avec les services de l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, l'établissement prend en compte les particularités, les atouts et les besoins de chaque territoire.

Le Cerema a vocation à accompagner de manière croissante les collectivités sur ses champs de compétences. Cette ambition se traduit par la mise en œuvre de l'article 159 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Par cet article, le rôle d'expertise et d'assistance du Cerema est renforcé au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements en mettant en place les conditions permettant la reconnaissance d'une situation de quasi-régie (au sens de l'article L. 2511-3 du code de la commande publique) entre, d'une part, l'État et certaines collectivités territoriales ou leurs groupements, d'autre part, le Cerema.

ACTION

12 - Information géographique et cartographique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Information géographique et cartographique		88 914 556	88 914 556		88 914 556	88 914 556
		93 758 670	93 758 670		93 799 666	93 799 666

L'action 12 du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » concerne la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Les autres dépenses exécutées hors SCSP concernent la participation partielle de l'ECOLAB (Ex-MIG), elles sont rattachées à l'action 10.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	88 914 556	93 773 670	88 914 556	93 799 666
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel				25 996
Subventions pour charges de service public	88 914 556	93 773 670	88 914 556	93 773 670
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-15 000		
Transferts aux autres collectivités		-15 000		
Total	88 914 556	93 758 670	88 914 556	93 799 666

En LFI 2023, le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) versé à l'IGN sur le programme 159 était de 88,9 M€ en AE=CP.

Le montant exécuté s'élève à 93,7 M€ en AE=CP. Ce montant est net de la réserve de précaution, il comprend la quote-part appliquée à l'établissement au titre de la participation française à l'exposition universelle d'OSAKA en 2025 et deux dégelés de +7,6 M€ en AE=CP en fin de gestion 2023.

Les montants ci-après portent sur l'exécution 2023.

12.1 - Production de l'information géographique : 79,7 M€ en AE=CP

En tant que cartographe du service public, l'IGN fournit des solutions d'appui aux politiques publiques, autour de quatre piliers : accéder à des données socle, coconstruire des référentiels de données métier, rassembler les communautés de données et accélérer les communs, et mobiliser la carte dans les services publics. La SCSP contribue ainsi aux côtés de financements directs issus des porteurs de politiques publiques à la réalisation de projets et de produits livrés ou publiés par l'Institut.

Les principales réalisations 2023 sont les suivantes :

- La poursuite du programme **Lidar Haute Densité** (Lidar HD) a permis de couvrir par des levés Lidar, 361 000 km² en France métropolitaine ainsi que sur l'Île de la Réunion. De nombreuses actions d'accompagnement des utilisateurs ont été mises en place pour que les données soient exploitées au mieux : animation de la communauté d'utilisateurs, intervention lors de journées en région, appui à la prise en main des données, etc. ;
- La consolidation de la mise en place de la **Fabrique des géo-communs**, l'incubateur de communs de l'IGN : deux startups d'État ont développé leur premier produit (Panoramax, le commun des vues immersives, et Bat-ID le référentiel national des bâtiments) - la Base Adresse Nationale (BAN), startup en consolidation, a poursuivi un travail concentré sur l'augmentation du nombre d'utilisateurs - trois chantiers exploratoires ont été engagés sur les thèmes du recensement des fiches agricoles, la cartographie des zones irriguées et irrigables et la connaissance des Zones d'Activité ;
- La mise en place d'une infrastructure de partage de données et de services avec la **Géoplateforme** et l'entretien de l'infrastructure existante ;
- Dans le cadre du marché de production d'information géographique militaire **GEOMAPS**, il a été lancée une expérimentation de grande envergure, exploitant l'intelligence artificielle afin d'automatiser une partie du processus de vectorisation ;
- La mise à jour des données de surfaces non agricoles et de zones de densité homogène sur plus d'un tiers du territoire national dans le cadre de l'entretien du **registre parcellaire graphique** (RPG), permettant le calcul et l'attribution des aides de la politique agricole commune (PAC), et début des travaux pour moderniser le processus de production de la mise à jour du RPG ;
- Le lancement de l'**observatoire des forêts françaises** pour valoriser et diffuser les données produites et l'expertise forestière, en partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), le Centre national de la propriété forestière (CNPF) et en lien avec les acteurs de la filière forêt-bois et l'Office français de la biodiversité (OFB) ;
- L'accélération de la production, grâce à un processus automatisé par des méthodes IA, des données de description de l'occupation des sols (OCS-GE) sur 54 départements, avec la diffusion des données de 25 départements pour au moins un millésime, utiles pour le suivi du **Zéro artificialisation nette** ;
- La mise en place avec le Cerema d'un **portail cartographique des énergies renouvelables** (EnR), qui met à disposition des communes des outils permettant aux élus de définir des zones dites « d'accélération » (ZAER), c'est-à-dire propices à l'implantation de nouvelles installations de production d'énergies renouvelables terrestres (éolien, photovoltaïque, géothermie, etc.).

L'établissement a également travaillé sur les projets suivants :

- L'entretien de l'infrastructure géodésique française comprenant les réseaux de repères physiques et le réseau GNSS permanent (RGP) ;
- La mise à jour en continu de la composante topographique du référentiel grande échelle (RGE) en particulier sur les thèmes du bâti, de l'hydrographie, de la route et du tourisme ;

- Le renouvellement de la composante ortho-image du RGE par la couverture en images aériennes des 32 départements métropolitains programmés, ainsi que des départements d'outre-mer de Guadeloupe, Martinique, Mayotte et Guyane - ces données sont utilisées pour mettre à jour le registre parcellaire graphique ;
- Les campagnes annuelles d'inventaire des ressources forestières et du suivi temporel des habitats forestiers ; L'entretien des fonds cartographiques à différentes échelles : le fonds cartographique au 1/25 000 a été mis à jour sur 30 000 km², une mise à niveau du fonds au 1/100 000 a débuté sur les thèmes routier/ferré et lieux-dits ;
- La production de produits cartographiques numériques à partir des fonds cartographiques ou des données vectorielles de l'IGN : deux versions du produit SCAN 25 ont été publiées et le produit Plan IGN est mis à jour mensuellement ;
- En interaction avec le projet OCSGE ci-dessus, la poursuite du programme de production d'une cartographie des habitats naturels (CarHab) avec la diffusion de données sur 20 départements et la production de 30 départements supplémentaires ;
- L'acquisition d'images haute résolution sur six départements, pour la constitution de plans de corps de rue simplifié (PCRS) destinés à positionner précisément les réseaux enterrés sensibles, dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux enterrés.

12.2 - Recherche dans le domaine de l'information géographique : 14 M€ en AE=CP

L'IGN réalise des recherches finalisées et en assure la montée en maturité, s'approprie les technologies existantes et accompagne leur déploiement dans l'écosystème, et la mise à profit des technologies d'apprentissage profond pour les besoins d'automatisation de ses productions.

L'IGN entretient et assure la pérennité d'une recherche d'excellence en information géographique et forestière en s'appuyant sur l'École nationale des sciences géographiques (ENSG-Géomatique), direction enseignement supérieur, recherche et innovation technologique de l'IGN regroupant l'ensemble des activités de recherche et de formation de l'IGN.

L'ENSG-Géomatique a accueilli pour la rentrée scolaire 2023-2024 près de 400 élèves, dont 39 doctorants, répartis dans douze cycles de formations. 174 étaient inscrits dans le cycle de l'ingénieur. Depuis la rentrée scolaire 2020-2021, ces élèves sont inscrits administrativement à l'Université Gustave Eiffel et pédagogiquement rattachés à l'ENSG- Géomatique.

Conformément à la convention entre l'IGN et l'Université Gustave Eiffel du 30 juin 2020, les frais de scolarité sont perçus par l'Université Gustave Eiffel. Dans une logique de communalisation de ressources et moyens, l'ENSG-Géomatique a démarré en 2021, avec l'Université Gustave Eiffel, une expérimentation d'utilisation du logiciel Pégase qui est le nouveau système d'information et l'outil de gestion de la scolarité étudiante. Ce dernier sera déployé au sein de l'Université Gustave Eiffel ainsi que dans ses établissements-composantes et écoles membres. Cette expérimentation est menée dans la perspective d'une généralisation à la rentrée scolaire 2025.

ACTION

13 – Météorologie

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Météorologie		199 071 220	199 071 220		199 071 220	199 071 220
		195 579 376	195 579 376		195 579 376	195 579 376

L'action 13 représente le financement des missions confiées à l'établissement public administratif Météo-France en matière de prévision et de recherche météorologiques et climatiques.

La mission principale de Météo-France concerne la prévision des phénomènes météorologiques dangereux (tempêtes, avalanches, précipitations diluviennes, chutes de neige, cyclones, etc.) et sa contribution à la diffusion des alertes correspondantes. L'établissement intervient plus globalement en support des services en charge de la sécurité civile pour toutes les crises, même pour celles non directement liées à un phénomène météorologique mais pour lesquelles les conditions atmosphériques peuvent constituer un facteur aggravant. Il apporte des informations et services météorologiques aux entreprises, aux collectivités et au grand public.

La connaissance des climats passés et futurs et le développement de services climatiques constituent l'autre priorité de Météo-France.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	199 071 220	195 579 376	199 071 220	195 579 376
Subventions pour charges de service public	199 071 220	195 579 376	199 071 220	195 579 376
Total	199 071 220	195 579 376	199 071 220	195 579 376

En LFI 2023, 199 M€ en AE=CP étaient prévus en dotation globale. L'exécution s'élève à 195,6 M€ AE=CP. L'écart entre la LFI et l'exécution s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution, du surgel en cours de gestion et de la quote-part au titre de la participation française à l'exposition universelle d'Osaka.

Les montants ci-après portent sur l'exécution 2023.

L'action « Météorologie » est scindée en deux sous-actions :

Sous-action 13-01. - Observation et prévision météorologiques : 175,7 M€ en AE=CP

Cette sous-action correspond à la mission principale de l'opérateur Météo-France et mobilise l'ensemble des infrastructures et des moyens techniques (systèmes d'observation, supercalculateur, systèmes de production et de diffusion, réseau territorial, etc.) ainsi que l'essentiel des compétences dont il dispose. L'activité de l'établissement repose sur des réseaux et des infrastructures complexes, dédiés à l'observation, à la modélisation, au traitement et à la diffusion de l'information et sur l'expertise de ses agents. Ces réseaux et infrastructures constituent un socle cohérent dont la globalité est indispensable au bon fonctionnement et à la réalisation de l'ensemble des missions de service public.

Ainsi, l'observation est un prérequis à la prévision météorologique et au suivi climatique. De même, avec le développement de la prévision numérique (qui est un élément fondamental pour l'élaboration des prévisions), l'exploitation des données et des modèles suppose des moyens de calcul de grande ampleur et un système d'information particulier.

Les différentes activités de cette sous-action concernent plus particulièrement l'observation de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux, la prévision de leur évolution ainsi que la conservation de la mémoire du climat et l'analyse des changements constatés. Elles impliquent en outre la diffusion des informations produites (mise à disposition des prévisions sur un système de communication diversifié - Internet et services web ou mobiles, transmissions spécialisées, etc.) et l'avertissement des autorités en charge de la sécurité et du grand public sur les risques météorologiques.

En tant que service météo-climatique national, Météo-France est également chargé de contribuer aux prévisions sur les impacts du changement climatique grâce à des modèles de climat parmi les plus performants au monde. L'établissement favorise ainsi plus largement les bénéfices socio-économiques de notre société en jouant un rôle déterminant d'aide à la décision dans un environnement de plus en plus météo-dépendant.

13-02 - Recherche dans le domaine météorologique : 19,9 M€ en AE=CP

Pour répondre aux enjeux météo-climatiques et aux attentes sociétales, Météo-France déploie une stratégie de recherche pleinement intégrée aux missions opérationnelles de l'établissement, l'objectif étant d'améliorer les outils de production d'informations météo-climatiques globales et locales tout en progressant dans la compréhension des processus et leur formulation dans les modèles numériques.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (P149)					220 000	220 000
Transferts					220 000	220 000
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)	10 000					10 000
Transferts	10 000					10 000
Météo-France (P159)	187 636 081	187 636 081	197 071 220	197 071 220	195 659 376	195 619 376
Subventions pour charges de service public	187 636 081	187 636 081	197 071 220	197 071 220	195 579 376	195 579 376
Transferts					80 000	40 000
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	86 264 447	86 264 447	88 914 556	88 914 556	93 773 670	93 773 670
Subventions pour charges de service public	86 264 447	86 264 447	88 914 556	88 914 556	93 773 670	93 773 670
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)					150 000	167 951
Transferts					150 000	167 951
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)	-13 600					
Transferts	-13 600					
Parcs nationaux (P113)					1 300	1 300
Transferts					1 300	1 300
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)	4 000	4 000				
Transferts	4 000	4 000				
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	188 940 780	188 940 780	194 065 764	194 065 764	191 004 149	191 004 149
Subventions pour charges de service public	188 940 780	188 940 780	194 065 764	194 065 764	190 834 191	190 834 191
Transferts					169 958	169 958
Réseau Canopé (P214)	40 000	40 000				
Transferts	40 000	40 000				
Universités et assimilés (P150)	55 722	49 222			51 000	49 500
Transferts	55 722	49 222			51 000	49 500
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	40 000	40 000				
Transferts	40 000	40 000				
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	272 000	272 000	236 000	236 000	150 000	150 000
Subventions pour charges de service public			236 000	236 000		
Transferts	272 000	272 000			150 000	150 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	41 378	44 878			62 118	51 548
Transferts	41 378	44 878			62 118	51 548
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	384 000	336 107			300 000	300 000
Transferts	384 000	336 107			300 000	300 000
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)	12 000	12 000				

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	12 000	12 000				
GIP Les entreprises s'engagent (P103)					30 000	30 000
Transferts					30 000	30 000
Total	463 686 808	463 639 514	480 287 540	480 287 540	481 401 613	481 377 494
Total des subventions pour charges de service public	462 841 308	462 841 308	480 287 540	480 287 540	480 187 237	480 187 237
Total des transferts	845 500	798 206			1 214 376	1 190 257

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

CEREMA

Les crédits ouverts en LFI 2023 s'élevaient à 194,1 M€ en AE=CP. Les montants exécutés s'élèvent à 190,8 M€ en AE=CP. L'écart s'explique principalement par des crédits mis en réserve et un surgel intervenu en fin de gestion 2023.

IGN

En LFI 2023, le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) versé à l'Institut national d'information géographique et forestière (IGN) sur le programme 159 était de 88,9 M€ en AE=CP.

Le montant exécuté s'élève à 93,7 M€ en AE=CP. Ce montant est net de la réserve de précaution, il comprend la quote-part appliquée à l'établissement au titre de la participation française à l'exposition universelle d'Osaka en 2025 et deux dégels de +7,6 M€ en AE=CP en fin de gestion 2023.

Météo-France

En LFI 2023, 199 M€ en AE=CP étaient prévus en dotation globale. L'exécution s'élève à 195,6 M€ AE=CP. L'écart entre la LFI et l'exécution s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution, du surgel en cours de gestion et de la quote-part au titre de la participation française à l'exposition universelle d'Osaka.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Météo-France	0 0 0	2 561 2 614 2 524	51 100 49	0 0 0	6 20 9	0 0 0
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière	0 1 0	1 437 1 447 1 415	48 63 48	2 6 0	12 17 13	0 0 5
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	1 0 1	2 456 2 495 2 435	79 120 99	0 0 0	24 22 30	0 0 0
Total	1 1 1	6 454 6 556 6 374	178 283 196	2 6 0	42 59 52	0 0 5

* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2023 *	6 556	6 374

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	23	23

CEREMA

En LFI 2023, le schéma d'emploi était fixé à 0. En accord avec le contrôleur budgétaire et comptable ministériel en gestion, la cible du schéma d'emploi a été augmentée de +2,65 ETP compte tenu d'une sur-exécution de la cible 2022 à hauteur de -3,65 ETP (dont 1 ETP transféré).

Ainsi, la cible du schéma d'emploi était de +2,65 ETP en 2023 et a été réalisée à hauteur de +2,1 ETP pour l'année 2023.

IGN

Le PAP et le budget initial 2023 avaient prévu un plafond de 1 447 ETPT, le schéma d'emplois était de 0 ETP. L'IGN a globalement respecté son plafond et son schéma d'emplois, ces derniers se situant respectivement à 1 415 ETPT et -1 ETP.

Météo-France

Le schéma d'emplois est passé de -60 ETP à 23 ETP et a été exécuté à cette hauteur. Le plafond d'emploi est passé de 2 581 ETPT en 2022 à 2 604 ETPT. En accord avec le contrôle budgétaire de l'établissement, 10 ETPT ont été transférés du hors plafond (contrats de recherche) vers le sous-plafond. Le plafond autorisé d'emplois a été exécuté à hauteur de 2 523,5 ETPT, soit une sous exécution de 90,5 ETPT. Cette sous-exécution s'explique notamment par un besoin fortement accru en recrutements externes lié au nombre de départs en retraite et en IDV, une concurrence forte sur le marché de l'emploi entraînant des délais de recrutement élevés et une comptabilisation dès le début d'année des ETPT ouverts pour l'accueil des élèves de la promotion de septembre à l'École nationale de la Météo (ENM). Il convient néanmoins de souligner que 180 agents ont été recrutés en 2023.

Opérateurs

OPÉRATEUR

Météo-France

■ ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'action 13 concerne le financement des missions en matière de prévision et de recherche météorologiques et climatiques, confiées à l'établissement public administratif Météo-France.

L'année 2023 a constitué la deuxième année de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026. Ce contrat fixe les orientations stratégiques à cinq ans et les objectifs de l'établissement pour mieux répondre aux attentes de l'État, des citoyens et du monde économique, en particulier dans le contexte du changement climatique conduisant à une intensification des épisodes météorologiques dangereux.

Cinq axes prioritaires ont été identifiés dans ce nouveau COP :

► **Contribuer de manière déterminante à la sécurité des personnes et des biens, en particulier en progressant dans l'anticipation des phénomènes météorologiques dangereux.**

► **Accompagner les partenaires et clients de Météo-France dans leurs démarches d'adaptation au changement climatique.**

► **Innover et anticiper les nouveaux besoins de services.**

Météo-France continue à automatiser certaines de ses productions afin de permettre aux prévisionnistes de l'établissement de se consacrer aux expertises aux enjeux les plus importants et aux interactions avec ses usagers et clients. L'établissement poursuivra sa politique de données publiques au service de la croissance et de l'innovation.

► **Stimuler la réactivité et l'innovation.**

► **Affirmer la responsabilité sociétale de l'établissement.**

En 2023, les principales réalisations de l'établissement contribuant à la mise en œuvre de ce COP ont été les suivantes :

- Conformément aux annonces du président de la République de l'automne 2022, un nouveau dispositif d'information du grand public, appelé « Météo des forêts », a été mis en place. Il indique un niveau de danger de feux de forêts et est accompagné de conseils de comportement. En complément, l'appui opérationnel apporté par Météo-France aux acteurs de la lutte contre les incendies a été étendu à 35 départements du Sud-Ouest et du Sud-Est de l'Hexagone (contre 15 durant l'été 2022) dans le contexte de l'augmentation du risque de feux à cause du changement climatique.
- Concernant les moyens de calcul intensif de l'établissement, l'année 2023 a été marquée par la préparation du marché de l'opération de renouvellement des supercalculateurs et moyens de stockage associés de l'établissement avec l'objectif de parvenir à une multiplication par 6 de la puissance de calcul. Le calendrier actualisé du projet prévoit une installation des futurs supercalculateurs à partir de mi-2026 et l'arrêt des supercalculateurs actuels courant 2027.

- Une nouvelle organisation de la prévision météorologique a été déployée par Météo-France en novembre 2023, conformément au projet de transformation de l'établissement décidé en 2017 dans le contexte du programme national « Action Publique 2022 ». L'établissement a remplacé le système d'élaboration de sa base de données de prévisions, datant des années 2010, par un nouveau système qui tire parti des progrès techniques réalisés par l'établissement ces dix dernières années. L'automatisation a été renforcée dans l'élaboration de la base de prévisions et de certaines tâches de production avec l'objectif de permettre aux prévisionnistes experts de l'établissement de disposer de plus de temps à consacrer aux enjeux météorologiques les plus importants et à l'accompagnement des utilisateurs et clients de l'établissement. Le processus d'amélioration continue des nouveaux outils se poursuit.
- En matière de services climatiques, Météo-France a continué de renforcer ses services climatiques avec des développements importants dont un nouveau portail DRIAS-Eau qui propose un ensemble de données hydrologiques en climat futur, en particulier pour aider les acteurs locaux à mieux gérer la ressource en eau, un service sur les îlots de chaleur urbains, qui correspond à une attente forte de la part des collectivités et un prototype de service pour l'agriculture qui a été testé en 2023 et sera finalisé en 2024.
- Une stratégie aéronautique visant à continuer à délivrer le meilleur service à l'aviation civile dans le cadre réglementaire de la Certification Ciel Unique Européen et à proposer des services commerciaux ciblés dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique et de l'amélioration permanente de la sécurité a été formalisée. Dans ce cadre, les travaux de mise en conformité aux exigences européennes se sont poursuivis en 2023 avec le déplacement des télémètres et diffusomètres sur les aérodromes d'État.
- Enfin, afin de structurer, renforcer et compléter les actions déjà engagées en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) au sein de Météo-France, l'élaboration d'une stratégie RSE complète a été engagée. Un diagnostic sur les enjeux à traiter en priorité a été réalisé en 2023 à partir d'une large consultation des agents et des partenaires de l'établissement et doit conduire à la finalisation d'une première stratégie RSE courant 2024.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie		1 151				
Dotations en fonds propres		1 151				
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	238	129			140	55
Transferts	238	129			140	55
P113 – Paysages, eau et biodiversité	63	52	60	60		35
Transferts	63	52	60	60		35
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	187 636	187 636	197 071	197 071	195 659	195 619
Subventions pour charges de service public	187 636	187 636	197 071	197 071	195 579	195 579
Transferts					80	40
P181 – Prévention des risques	4 722	4 320	3 850	3 850	3 536	5 764
Subventions pour charges de service public	872	872			829	829
Dotations en fonds propres	2 250	2 250			2 707	3 921

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	1 600	1 198	3 850	3 850		1 014
P174 – Énergie, climat et après-mines	390	73			25	90
Transferts	390	73			25	90
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	4 468	4 468			14	14
Subventions pour charges de service public	4 468	4 468			14	14
P193 – Recherche spatiale	62 350	62 350	66 024	66 024	63 748	63 748
Transferts	62 350	62 350	66 024	66 024	63 748	63 748
P161 – Sécurité civile	40	40			40	40
Transferts	40	40			40	40
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	651	651				
Dotations en fonds propres	651	651				
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs					349	349
Dotations en fonds propres					349	349
Total	260 558	260 869	267 006	267 006	263 512	265 714

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

La subvention pour charges de service public (SCSP) allouée à Météo-France au titre du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » s'élève à 199,1 M€ en AE=CP en LFI 2023, pour un montant exécuté de 195,6 M€ en AE=CP.

Ce montant comprend la réserve de précaution, le surgel de +1 % et une part de la taxation interministérielle au profit de l'exposition universelle d'OSAKA.

Par ailleurs, le montant exécuté comprend 15,1 M€ en AE=CP au titre des moyens en faveur du calcul intensif et 2 M€ en AE=CP pour les emplois supplémentaires en charge de la météo des forêts.

Au titre des autres financements de l'État hors programme 159 :

- les crédits versés (63,7 M€) par le programme 193 « Recherche spatiale » sont inférieurs au montant attendu (66 M€). Le complément de 1 M€ a été prélevé sur le fonds de roulement que la France détient auprès d'EUMETSAT. La contribution de Météo-France est de 2,8 M€ qui sont prélevés sur ses fonds propres chaque année à cet effet ;

- les subventions allouées par le programme 181 « Prévention des risques » pour la prévention des risques s'établissent à 3,1 M€ ;

- les crédits du plan de résilience II en provenance du programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » s'inscrivent dans le cadre des appels à projets. Ils ont permis la réalisation des travaux supplémentaires de rénovation énergétiques ;

- les crédits récurrents pour des actions telles que la mise au point et la production d'indicateurs agro-climatiques, ou encore l'appel à projet pour la biodiversité 2023.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	249 130	231 871	Subventions de l'État	243 885	251 920
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>59 350</i>	<i>57 051</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>243 885</i>	<i>251 920</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	167 919	183 572	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		11 278
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	21 000	25 294	Revenus d'activité et autres produits	158 868	139 527
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>21 000</i>	<i>25 286</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>6 000</i>	<i>181</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>8</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>54</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>8 424</i>
Total des charges	417 049	415 443	Total des produits	402 752	402 725
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	14 297	12 719
Total : équilibre du CR	417 049	415 443	Total : équilibre du CR	417 049	415 443

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	703	3 918
Investissements	23 780	25 642	Financement de l'actif par l'État	5 056	13 959
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	50	52
			Autres ressources	290	55
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	23 780	25 642	Total des ressources	6 100	17 983
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	17 680	7 659

* Voté

Trois éléments ont fortement pesé sur l'exécution du budget 2023 :

- l'enveloppe de personnel a été relevée de 3,36 M€ (dans le cadre du deuxième budget rectificatif, soit +1 % par rapport au budget initial 2023) afin de prendre en compte l'augmentation de +1,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, les mesures anti-inflation, et les dépenses supplémentaires d'allocations de retour à l'emploi (ARE) versées aux agents ayant bénéficié d'une indemnité de départ volontaire (IDV) ;
- une moindre consommation des fluides, qui a induit une restitution de 3,8 M€ en AE et en CP) compte tenu de l'application du dispositif de l'amortisseur énergie ;

- l'enveloppe d'investissement programmée à hauteur de 23,7 M€ en CP au BI 2023 a été relevée à hauteur de 25,7 M€ (soit +8 %) lors du premier budget rectificatif grâce au versement de 0,9 M€ de dividendes de Météo France international (MFI), d'une subvention de 0,35 M€ dans le cadre du plan de résilience II et d'un mouvement de 0,75 M€ de crédits de paiement depuis l'enveloppe de fonctionnement.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
37 640	23 182	32 086

Le niveau de trésorerie 2023 s'élève à 32,1 M€, soit +8,9 M€ par rapport au BI 2023.

L'exercice 2023 se caractérise par un déficit de 7,6 M€ qui induit une diminution de la trésorerie constatée au 31 décembre 2022. Cette baisse est moindre à la suite du versement de 2,7 M€ sur le compte de Météo France pour les travaux sur le radar de Sembadel. En raison de son affectation tardive, il est comptabilisé en compte de tiers au 31 décembre 2023.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	249 130	249 130	248 501	248 501
Fonctionnement	63 855	79 345	57 968	71 757
Intervention	67 574	67 574	66 548	66 548
Investissement	18 430	23 780	20 084	25 314
Total des dépenses AE (A) CP (B)	398 989	419 829	393 102	412 121
dont contributions employeur au CAS pensions	59 350	59 350	57 396	57 396

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	390 858	389 928
Subvention pour charges de service public	179 111	180 503
Autres financements de l'État	82 597	79 456
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	500	582
Recettes propres	128 650	129 386
Recettes fléchées	11 291	14 592
Financements de l'État fléchés	1 586	3 796
Autres financements publics fléchés	0	10 796
Recettes propres fléchées	9 705	0
Total des recettes (C)	402 148	404 520
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	17 680	7 601

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
1. Actions commerciales	20 297 20 413	5 530 5 957	7 420 7 020	0 0	0 0	240 243	208 179	26 067 26 614	27 925 27 613
2. Aéronautique	25 976 26 125	1 585 1 602	1 600 1 499	0 0	0 0	2 830 2 580	2 283 2 348	30 391 30 307	29 859 29 973
3. Contrats de recherche	4 430 2 394	2 025 2 335	4 985 4 526	0 0	0 0	320 265	290 190	6 775 4 994	9 705 7 110
4. Fonctions support	56 279 56 603	22 370 19 739	22 345 19 107	0 0	0 0	2 990 4 970	4 090 5 286	81 639 81 311	82 714 80 995
5. Formation	11 288 11 353	1 280 1 435	1 280 1 473	0 0	0 0	0 0	0 0	12 568 12 788	12 568 12 826
6. Informatique et transmission	16 047 16 139	19 310 15 356	30 395 27 214	0 0	0 0	5 720 6 261	10 318 11 234	41 077 37 757	56 760 54 587
7. Observation	28 283 28 446	6 365 6 142	6 935 6 470	67 574 66 548	67 574 66 548	5 250 4 758	5 616 5 273	107 472 105 895	108 408 106 738
8. Production	67 105 67 491	1 225 1 044	1 055 828	0 0	0 0	630 525	525 326	68 960 69 060	68 685 68 645
9. Recherche	19 425 19 536	4 165 4 357	3 330 3 620	0 0	0 0	450 482	450 478	24 040 24 375	23 205 23 634
Total	249 130 248 501	63 855 57 968	79 345 71 757	67 574 66 548	67 574 66 548	18 430 20 084	23 780 25 314	398 989 393 102	419 829 412 121

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	17 680	7 601
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	129
Autres décaissements non budgétaires	8 580	30 152
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	26 260	37 882
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	338	6 631
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	26 260	37 882

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	135
Autres encaissements non budgétaires	8 580	32 192
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	8 580	32 328

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	17 680	5 554
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	12 185
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	18 019	0
Total des financements	26 260	37 882

* Voté

Les recettes globales progressent de +2 % en 2023 par rapport au montant inscrit au budget initial. Cette croissance provient principalement de l'augmentation des financements de l'État fléchés de +97 % entre la programmation initiale et son exécution. Cette ligne comporte les crédits alloués par le P181 à hauteur de 3 M€ pour la jouvence des radars, notamment le programme PUMA, la convention Explore 2 et la campagne d'observations des Sargasses.

Il en est de même pour la hausse des recettes propres fléchées de +11 % par rapport au BI qui englobent les contrats de recherche.

Concomitamment, les recettes globalisées sont stables avec une variation de +0,8 % pour la subvention pour charges de service public et +0,6 % pour les recettes propres. Les autres financements publics ont bénéficié en exécution des ressources non programmés initialement au BI 2023 dont un trop-perçu de l'espace Clément Alder de 0,6 M€ et un versement du Centre national de recherche scientifique (CNRS) pour participer aux frais pour le maintien en condition opérationnelle de l'ATR42 SAFIRE (0,25 M€).

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 612	2 714	2 573
– sous plafond	2 561	2 614	2 524
– hors plafond	51	100	49
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	6	20	9
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Le plafond d'emploi est passé de 2 581 ETPT en LFI 2022 à 2 604 ETPT en LFI 2023. En accord avec le contrôle budgétaire de l'établissement, 10 ETPT ont été transférés du hors plafond (contrats de recherche) vers le sous-plafond, qui est passé à 2 614 ETPT.

Le plafond autorisé d'emplois a été exécuté à hauteur de 2 523,5 ETPT, soit une sous-exécution de 90,5 ETPT. Cette sous-exécution s'explique notamment par un besoin fortement accru en recrutements externes lié au nombre de départs en retraite et en IDV, une concurrence forte sur le marché de l'emploi entraînant des délais de recrutement élevés et une comptabilisation dès le début d'année des ETPT ouverts pour l'accueil des élèves de la promotion de septembre à l'École nationale de la Météo (ENM). Par ailleurs, 180 agents ont été recrutés en 2023.

OPÉRATEUR

IGN - Institut national de l'information géographique et forestière

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En conformité avec le contrat d'objectifs et de performance (COP) signé avec l'État pour la période 2020-2024, l'institut a engagé la mise en œuvre de nouvelles orientations en appui aux politiques publiques.

Au plan du modèle économique, cela s'est traduit par la mise à disposition libre et gratuite des données de l'IGN à compter du 1^{er} janvier 2021 ainsi que par le lancement de grands projets de référentiels de données grâce à des financements qui confortent l'IGN dans son rôle de partenaire de confiance des décideurs publics. Au plan des priorités, l'IGN entretient et enrichit une capacité technologique pour comprendre les évolutions du territoire à l'heure de l'anthropocène et apporter des solutions souveraines à ses grands partenaires, civils et militaires. L'IGN a ainsi pris une part active aux travaux menés par le Secrétariat général pour la planification écologique (SGPE) pour établir la feuille de route « numérique et données » du programme France Nation Verte.

Les sources de données s'enrichissent avec le programme de couverture nationale en Lidar haute densité.

Sur la base d'un co-financement du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) et du plan de relance, ce projet établit une description très fine de la forme et de l'occupation du sol en 3 dimensions (forme des bâtiments, arbustes, relief fin, etc.) sur tout le territoire. En 2023, les données Lidar ont été collectées par voie aérienne et traitées (classification des nuages de points) au total sur près de 60 % du territoire national. Des contributions financières additionnelles sont en discussion avec des collectivités territoriales en vue de pouvoir finir la première couverture complète du territoire à l'horizon de fin 2025. Le Lidar HD répond d'ores et déjà à des besoins identifiés en amont (prévention des risques, connaissance de la ressource forestière, aménagement du territoire, etc.) et fournira un modèle 3D utile à des services de jumeaux numériques des territoires, notamment pour l'adaptation au changement climatique. Les partenariats avec les collectivités territoriales pour l'élaboration de Plans de corps de rue simplifiés (PCRS) ont par ailleurs été prolongés.

Les traitements de données sont rendus moins coûteux et plus rapides grâce à l'intelligence artificielle, qui s'appuie sur les capacités d'innovation de l'Institut.

C'est le cas du référentiel d'occupation des sols à grande échelle (OCS GE), réalisé pour les ministères de l'écologie et de l'agriculture pour le suivi du « zéro artificialisation nette ». La production de masse a débuté en 2023 pour atteindre une couverture de 15 % en deux millésimes. La production initiale devrait s'achever courant 2025 avec, en parallèle, le lancement du 3^e millésime. Des partenariats structurants plus anciens se sont poursuivis, notamment avec le ministère des armées (marchés « GéoSocle 2 », « GeoMaps 2 », « TRex ») et le ministère chargé de l'agriculture (convention de mise à jour du Registre parcellaire graphique), en engageant parallèlement des études pour moderniser les processus de production mis en jeu.

Les activités d'hébergement et de partage des données vont prendre une nouvelle dimension avec la mise en place de la Géoplateforme.

La livraison du socle de cette infrastructure et le lancement de la migration des données depuis l'ancienne infrastructure du Géoportail a été lancé en 2023. Des premiers partenaires ont pu tester les premières fonctionnalités et pourront migrer leurs données et leurs infrastructures dès l'année 2024.

L'Institut accentue son rôle de fédérateur de l'écosystème.

L'IGN a mis en place avec le Cerema le portail des énergies renouvelables, qui doit permettre aux communes de renseigner leur « zone d'accélération ». En collaboration avec les partenaires de la filière forêt-bois, il a mis en place l'Observatoire des forêts françaises, qui décloisonne l'information et les

expertises. L'IGN a aussi montré, via la Fabrique des Géo-communs, sa capacité à rassembler les acteurs publics autour de défis partagés. Avec le réseau Datalliance, l'IGN a initié une stratégie ambitieuse de coopération public-privé en vue de faire converger les capacités d'innovation et de production d'acteurs économiques et d'experts publics. Une dizaine de startups et PME innovantes ont d'ores et déjà accepté de rejoindre ce réseau.

Cette démarche s'accompagne d'un plan de recrutement et d'un programme d'accompagnement dans le domaine des ressources humaines.

L'Institut a déterminé en 2021 avec chacune de ses directions métiers, dans le cadre d'une approche GPEEC, les emplois en croissance, ceux en décroissance (en lien avec une disparition progressive d'activités ou une requalification des compétences), et les nouveaux emplois. Ce travail a permis d'identifier les 150 compétences nouvelles à acquérir ou à renforcer sur trois ans ainsi plus de 120 postes étaient déjà pourvus au 31 décembre 2023. L'École nationale des sciences géographiques-Géomatique (ENSG), école de l'IGN, y prend sa part. Les recrutements au concours externe de 17 ingénieurs en 2023 ainsi que le recrutement en parallèle de contractuels sur des compétences nouvelles, contribue au renforcement des compétences. Ces actions s'appuient sur les dispositifs gouvernementaux existants tels que les plans d'action pour rendre plus attractifs les métiers du numérique dans la fonction publique, les nouvelles possibilités de recrutement ouvertes par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ou des évolutions réglementaires spécifiques aux corps propres de l'IGN comme le plan de requalification des géomètres, ainsi que des plans d'accompagnement individuels et collectifs.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie		7 000				
Transferts		7 000				
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	13 151	12 208			12 932	13 456
Subventions pour charges de service public	-75					
Dotations en fonds propres	75	75				
Transferts	13 151	12 132			12 932	13 456
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation					43	43
Transferts					43	43
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense		18			151	45
Transferts		18			151	45
P203 – Infrastructures et services de transports	5	17			41	41
Transferts	5	17			41	41
P113 – Paysages, eau et biodiversité	815	661	1 000	1 125	1 035	1 173
Transferts	815	661	1 000	1 125	1 035	1 173
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	86 264	86 264	88 915	88 915	93 774	93 774
Subventions pour charges de service public	86 264	86 264	88 915	88 915	93 774	93 774
P181 – Prévention des risques	2 060	550			1 650	2 050
Transferts	2 060	550			1 650	2 050
P174 – Énergie, climat et après-mines	50	24			123	94
Transferts	50	24			123	94
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité	4 439	4 439				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
durables						
Subventions pour charges de service public	4 439	4 439				
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	30	30			30	30
Subventions pour charges de service public	30	30			30	30
P156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local		71				10
Transferts		71				10
P363 – Compétitivité	774	774				
Transferts	774	774				
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	1 499	459				712
Transferts	1 499	459				712
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs					50	
Dotations en fonds propres					50	
P349 – Transformation publique						16 535
Dotations en fonds propres						2 500
Transferts						14 035
P148 – Fonction publique	36	36				
Subventions pour charges de service public	36	36				
Total	109 124	112 550	89 915	90 040	109 828	127 963

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En LFI 2023, le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) versé à l'Institut national d'information géographique et forestière (IGN) sur le programme 159 était de 88,9 M€ en AE=CP.

Le montant exécuté s'élève à 93,7 M€ en AE=CP. Ce montant est net de la réserve de précaution, il comprend la quote-part appliquée à l'établissement au titre de la participation française à l'exposition universelle d'OSAKA en 2025 et deux dégels de +7,6 M€ en AE=CP en fin de gestion 2023.

Par ailleurs, l'opérateur a bénéficié d'une subvention du programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » à hauteur de 1 M€ en AE et 1,2 M€ en CP au titre de contributions à différentes conventions (Artificialisation des sols, cartographie des physionomies des végétations, etc.).

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	117 571	110 026	Subventions de l'État	93 688	93 734
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	18 752	91 445	– subventions pour charges de service public	86 956	93 734
			– crédits d'intervention(transfert)	6 732	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	71 474	87 269	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	2 439	6 573
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	11 300	14 756	Revenus d'activité et autres produits	93 942	95 948
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	11 300	13 809	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	500	854
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		947	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	3 000	1 218
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		2 384
Total des charges	189 045	197 295	Total des produits	190 069	196 255
Résultat : bénéfice	1 024		Résultat : perte		1 040
Total : équilibre du CR	190 069	197 295	Total : équilibre du CR	190 069	197 295

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	8 824	9 260
Investissements	37 892	39 473	Financement de l'actif par l'État	14 530	16 426
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	4 362	3 588
			Autres ressources		1 221
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	37 892	39 473	Total des ressources	27 716	30 495
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	10 176	8 978

* Voté

Les produits ainsi que les charges sont en hausse par rapport aux prévisions du BI 2023 en raison d'une progression plus rapide des dépenses de fonctionnement (+16 M€) que des revenus d'activité attendus (+2 M€).

Malgré le fait que l'établissement soit en capacité d'autofinancement, le volume d'investissement réalisé est important, en lien avec les projets à haute valeur ajoutée portés par l'établissement, conduisant à une diminution du fonds de roulement de 8,9 M€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
32 922	23 029	26 258

La variation à la baisse de la trésorerie de l'établissement (-6,7 M€) entre le budget initial, et le compte financier 2023 s'explique par un modèle économique cyclique c'est-à-dire qu'il est fondé pour partie sur des conventions pluriannuelles caractérisées par des décalages parfois conséquents entre l'encaissement des ressources et leur décaissement.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	117 571	117 571	117 510	117 510
Fonctionnement	56 931	60 981	53 684	58 167
Intervention	0	0	0	0
Investissement	10 000	12 000	12 899	11 446
Total des dépenses AE (A) CP (B)	184 502	190 552	184 093	187 123
dont contributions employeur au CAS pensions	18 752	18 752	18 581	18 581

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	117 656	122 764
Subvention pour charges de service public	83 728	83 755
Autres financements de l'État	3 228	9 979
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	4 300	3 772
Recettes propres	26 400	25 258
Recettes fléchées	64 546	58 680
Financements de l'État fléchés	39 411	31 851
Autres financements publics fléchés	22 735	22 819
Recettes propres fléchées	2 400	4 010
Total des recettes (C)	182 202	181 444
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	8 350	5 679

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<i>Budget initial</i>									
<i>Compte financier *</i>									
1. Créer et valoriser des compétences, des	17 012	1 209	1 287	0	0	95	200	18 316	18 499
	16 115	1 608	1 624	0	0	860	345	18 583	18 084

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
connaissances et de l'innovation										
2. Elaborer une description du territoire	47 898 47 193		15 837 12 643	16 874 17 603	0 0	0 0	4 218 2 626	5 236 2 846	67 953 62 462	70 008 67 642
3. Organiser la diffusion et le partage de données	17 695 17 266		4 855 5 936	5 173 5 674	0 0	0 0	2 576 3 725	1 896 3 524	25 126 26 927	24 764 26 464
4. Fournir des services pour accroître l'usage de données	8 982 9 208		1 818 3 307	1 937 2 636	0 0	0 0	191 445	400 195	10 991 12 960	11 319 12 039
5. Apporter un soutien au ministère de la défense	6 537 6 906		21 227 17 727	22 941 18 145	0 0	0 0	0 14	0 8	27 764 24 647	29 478 25 059
6. Pilotage et administration générale	19 447 20 822		11 985 12 463	12 769 12 485	0 0	0 0	2 920 5 229	4 268 4 528	34 352 38 514	36 484 37 835
Total	117 571 117 510		56 931 53 684	60 981 58 167	0 0	0 0	10 000 12 899	12 000 11 446	184 502 184 093	190 552 187 123

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	8 350	5 679
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	14 438	12 624
Autres décaissements non budgétaires	0	29
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	22 788	18 332
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	22 788	18 332

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	14 438	11 668
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	14 438	11 668
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	8 350	6 664
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	8 350	6 664
Total des financements	22 788	18 332

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 485	1 510	1 463
– sous plafond	1 437	1 447	1 415
– hors plafond	48	63	48
<i>dont contrats aidés</i>	2	6	
<i>dont apprentis</i>	12	17	13
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		1	5
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		1	
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			5

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Pour 2023, le plafond d'emplois sous-plafond a été fixé en LFI 2023 à 1 447 ETPT incluant une dotation spécifique de 60 ETPT pour recruter des CDD nécessaires au projet Registre Parcellaire Graphique (RPG) au bénéfice du MASA. Les effectifs du projet RPG ne sont pas comptabilisés dans le décompte du schéma d'emploi.

Au titre de l'exécution 2023, l'IGN a consommé 1 415 ETPT annuels sous plafond. Concernant les effectifs sous plafond hors RPG, le niveau de consommation des emplois en 2023 s'établit à 1 364 ETPT, soit -23 ETPT par rapport au plafond voté en LFI. Concernant la dotation RPG, les CDD ont représenté 51 ETPT.

Par ailleurs, l'IGN a consommé 48 ETPT hors plafond (stable par rapport à 2022).

OPÉRATEUR

CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le Cerema, établissement public administratif sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, est l'établissement public de référence pour développer et enrichir l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique et d'adaptation au changement climatique.

L'établissement, créé en 2014, est issu de la fusion de onze services de l'État, et du centre national des ponts de secours depuis le 1^{er} janvier 2021. Le Cerema est porteur de plus de 50 ans d'histoire de l'aménagement et de l'ingénierie des infrastructures de transport. Aux côtés de l'État et de ses services déconcentrés, des collectivités territoriales et des entreprises, le Cerema s'est fixé comme objectif d'appuyer l'adaptation au changement climatique et la résilience des territoires par la mobilisation de ses six domaines d'activité : expertise et ingénierie territoriale, bâtiments, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral. Sa stratégie opérationnelle s'articule parfaitement avec les choix du gouvernement lors de la mise en place du plan de relance.

Le Cerema dispose d'un maillage territorial d'une trentaine d'implantations (100 % de nos collaborateurs hors de Paris) et capitalise ainsi les expériences des territoires pour proposer des solutions innovantes et concrètes. Le Cerema est un partenaire de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT) et un

acteur clé de la mise en œuvre des politiques publiques portées par l'État ou les collectivités territoriales et leurs groupements. Il est aussi un outil de valorisation des connaissances sur les sujets qui sont les siens et à ce titre, publie près de 1500 références par an.

Labellisé Institut Carnot depuis 2020, l'établissement dispose d'une dizaine d'équipes de recherche qui opèrent dans le champ de l'adaptation au changement climatique au profit des territoires. L'établissement dispose d'un centre de ressource et d'une plateforme ouverte qui vise à diffuser les connaissances.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie	2 844	3 336				392
Dotations en fonds propres		881				
Transferts	2 844	2 455				392
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt					42	21
Transferts					42	21
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		123				
Transferts		123				
P175 – Patrimoines	15	15			70	
Subventions pour charges de service public					70	
Transferts	15	15				
P203 – Infrastructures et services de transports	51 730	51 842			22 392	21 918
Subventions pour charges de service public		-5				
Transferts	51 735	51 842			22 392	21 918
P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture	23 117	12 117			40	40
Transferts	23 117	12 117			40	40
P113 – Paysages, eau et biodiversité	5 786	5 723	125	148	6 313	6 199
Transferts	5 786	5 723	125	148	6 313	6 199
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	188 941	188 941	194 066	194 066	191 004	191 004
Subventions pour charges de service public	188 941	188 941	194 066	194 066	190 834	190 834
Transferts					170	170
P181 – Prévention des risques	1 319	1 294			1 242	889
Transferts	1 319	1 294			1 242	889
P174 – Énergie, climat et après-mines	1 083	870			455	267
Transferts	1 083	870			455	267
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	13 147	13 147			44	44
Subventions pour charges de service public	13 087	13 087			44	44
Transferts	60	60				
P123 – Conditions de vie outre-mer	1 040	1 030				30
Transferts	1 040	1 030				30
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins		43				4
Subventions pour charges de service public		43				4
P207 – Sécurité et éducation routières	822	922			1 747	1 492
Subventions pour charges de service public	28	33				14
Transferts	794	889			1 747	1 478

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P363 – Compétitivité	385	385				
Transferts	385	385				
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	953	661			1 068	1 055
Transferts	953	661			1 068	1 055
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	100	73			253	315
Subventions pour charges de service public					80	
Transferts	100	73			173	315
P364 – Cohésion	116	17 558				11 500
Transferts	116	17 558				11 500
P751 – Structures et dispositifs de sécurité routière	1 422	1 230			25	98
Transferts	1 422	1 230			25	98
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	322	22				70
Dotations en fonds propres	322	22				70
P380 – Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires					1 228	870
Transferts					1 228	870
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs					153	153
Dotations en fonds propres					153	153
P349 – Transformation publique					5 368	7 362
Dotations en fonds propres						1 199
Transferts					5 368	6 163
Total	293 142	299 332	194 191	194 213	231 443	243 724

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

La subvention pour charges de service public (SCSP) allouée au Cerema au titre du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » s'élève à 194,1 M€ en AE=CP en LFI 2023, pour un montant exécuté de 190,8 M€ en AE=CP. Ce montant tient compte de la réserve de précaution, du surgel de +1 % et une part de la taxation interministérielle au profit de l'exposition universelle d'OSAKA.

Par ailleurs, 0,06 M€ en AE=CP en complément de SCSP a été versé à l'établissement au titre du financement des entrepreneurs d'intérêt général.

L'établissement a obtenu en 2019 un financement du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) de 12,3 M€ sur 4 ans, pour la mise en œuvre de sa démarche de transformation et permettre d'atteindre les objectifs fixés en interne et en externe. L'année 2022 était la dernière année de mise en œuvre des actions (engagements de crédits), l'année 2023 devant être celle des derniers paiements.

Le montant du solde de 3,9 M€ initialement prévu sur l'année 2022 a été perçu en août 2023.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	222 767	196 105	Subventions de l'État	191 299	190 814
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	48 514	47 877	– subventions pour charges de service public	191 299	190 814
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	65 562	80 683	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	6 075	4 960	Autres subventions	52 355	61 312
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	9 670	12 962	Revenus d'activité et autres produits	60 849	50 236
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	5 900	12 962	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		3 767
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	3 770		<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		458
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	16 549	
Total des charges	294 404	281 748	Total des produits	304 503	302 362
Résultat : bénéfice	10 099	20 615	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	304 503	302 362	Total : équilibre du CR	304 503	302 362

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	3 220	29 351
Investissements	11 776	13 922	Financement de l'actif par l'État		294
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		3
			Autres ressources		38
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	11 776	13 922	Total des ressources	3 220	29 686
Augmentation du fonds de roulement		15 764	Diminution du fonds de roulement	8 556	

* Voté

En matière de facturation, le plan d'affaires a été réalisé à 99 % et les recettes issues des financements de l'État à 95 %.

Le bénéfice du Cerema s'élève à 20,6 M€ du fait de recettes exceptionnelles dont le programme a bénéficié avec notamment la mise en place de la quasi régie et des adhésions des collectivités.

La variation du fonds de roulement constatée dans le compte financier 2023 s'établit à +15,8 M€. Le fonds de roulement s'établit ainsi à 137 M€ au 31 décembre 2023.

En k€	
Fonds de roulement au 31 décembre 2022	121 196
Apport en fonds de roulement 2023	15 764

Fonds de roulement au 31 décembre 2023	136 960
--	---------

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
139 532	38 880	136 626

La trésorerie diminue de 2,9 M€, de 139,5 M€ (au 31 décembre 2022) à 136,6 M€ (au 31 décembre 2023). Cette évolution est le résultat du solde budgétaire positif de 2,1 M€, du décalage de 1 M€ pour les opérations pour compte de tiers sur 2023 entre les encaissements et les décaissements, et des autres mouvements de trésorerie sur encaissement et décaissement non budgétaire de -4 M€.

En k€	
Solde de trésorerie au 31 décembre 2022	139 530
Abondement 2023	-2 905
Solde de trésorerie au 31 décembre 2023	136 625

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	222 767	222 767	223 150	223 150
Fonctionnement	47 897	55 892	55 600	50 860
Intervention	29 960	15 637	17 923	8 278
Investissement	11 800	11 776	13 142	14 334
Total des dépenses AE (A) CP (B)	312 424	306 072	309 816	296 623
dont contributions employeur au CAS pensions	48 514	48 514	47 877	47 877

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	242 599	255 938
Subvention pour charges de service public	191 299	190 814
Autres financements de l'État	7 000	8 596
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	7 362
Recettes propres	44 300	49 166
Recettes fléchées	45 355	42 813
Financements de l'État fléchés	45 355	36 892
Autres financements publics fléchés	0	5 921
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	287 954	298 751
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	2 129
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	18 118	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<i>Budget initial</i>									
<i>Compte financier *</i>									
Action sociale	0	1 252	1 153	0	0	0	0	1 252	1 153
	0	1 443	1 068	0	0	10	10	1 453	1 078
Activité scientifique et technique	0	28 447	38 372	29 960	15 637	3 020	2 996	61 427	57 005
	0	34 666	32 137	17 923	8 278	3 740	5 155	56 329	45 570
Autres opérations transversales	0	4 755	4 540	0	0	1 300	1 300	6 055	5 840
	0	3 445	3 243	0	0	77	376	3 522	3 619
Dépenses de personnel	222 767	0	0	0	0	0	0	222 767	222 767
	223 150	0	0	0	0	0	0	223 150	223 150
Développement des compétences	0	1 651	1 527	0	0	0	0	1 651	1 527
	0	2 472	2 077	0	0	0	0	2 472	2 077
Documentation scientifique et technique	0	360	333	0	0	0	0	360	333
	0	339	333	0	0	0	0	339	333
Editions et publications	0	533	493	0	0	0	0	533	493
	0	541	515	0	0	0	0	541	515
Grands équipements et matériels informatiques	0	6 348	5 870	0	0	1 000	1 000	7 348	6 870
	0	8 759	7 804	0	0	1 698	1 629	10 457	9 432
Grands équipements scientifiques et techniques	0	0	0	0	0	3 980	3 980	3 980	3 980
	0	17	18	0	0	3 370	5 350	3 386	5 369
Immobilier	0	2 673	1 867	0	0	2 500	2 500	5 173	4 367
	0	2 508	2 004	0	0	4 248	1 815	6 756	3 818
Impôts et taxes	0	1 058	978	0	0	0	0	1 058	978
	0	338	338	0	0	0	0	338	338
Pilotage transversal et animation	0	201	186	0	0	0	0	201	186
	0	404	667	0	0	0	0	404	667
Support	0	618	572	0	0	0	0	618	572
	0	667	656	0	0	0	0	667	656
Total	222 767	47 897	55 892	29 960	15 637	11 800	11 776	312 424	306 072
	223 150	55 600	50 860	17 923	8 278	13 142	14 334	309 816	296 623

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	18 118	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	500	8 443
Autres décaissements non budgétaires	8 860	76 243
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	27 478	84 686
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	14 314	21 694
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	27 478	84 686

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	2 129
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	500	7 476
Autres encaissements non budgétaires	8 860	72 177
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	9 360	81 782
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	18 118	2 905
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	32 432	24 598
Total des financements	27 478	84 686

* Voté

Compte tenu de l'exécution budgétaire 2023 en recettes et en dépenses, décrite ci-dessus, le solde budgétaire, qui traduit l'écart entre les encaissements et les décaissements, s'élève à la fin de l'année 2023 à +2,1 M€.

Avec une sous-exécution en dépenses de -21,7 M€ en CP et une exécution en recettes de +6,8 M€. le solde budgétaire ressort excédentaire à 2,1 M€

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 50,9 M€ en CP, soit un taux de réalisation de 90 % par rapport au budget initial.

S'agissant des dépenses de fonctionnement globales, le montant de la sous-exécution s'affiche à -4,2 M€ en CP.

Cette sous-exécution porte principalement sur les charges mutualisées transverses (-1,6 M€), des dépenses liées aux bâtiments y compris les fluides (-1 M€), des consommables et petits équipements pour les laboratoires et la production (-0,5 M€), les dépenses en informatique (-0,6 M€), le poste « impôts et taxes » (-0,3 M€).

S'agissant des dépenses liées aux bâtiments, la situation est contrastée puisque l'exécution des dépenses d'entretien s'améliore (100 % des CP exécutés). La sous exécution porte principalement sur les fluides : -1,5 M€ par rapport à la prévision qui s'expliquent par l'amortisseur (+0,5 M€) des marchés de la direction des achats de l'État (DAE) et des économies d'énergie.

La sous-exécution des charges mutualisées transverses porte principalement sur le plan transition carbone qui connaît quelques retards (-0,8 M€), ainsi que la plateforme Expertises et Territoires (-0,3 M€).

Les dépenses dans le cadre du FTAP affichent une sous exécution de -0,2 M€ en CP pour lesquels les paiements effectifs devraient intervenir en début d'exercice 2024 (plateforme ASI par exemple).

La masse salariale 2023 s'élève à 223,2 M€, soit +0,04 M€ par rapport à au budget initial 2023.

Il convient de noter que la masse salariale de l'établissement s'est accrue de près de +17 M€ par rapport à 2022 (206,2 M€).

Pour rappel, l'exercice 2023 est marqué par le paiement du solde des indemnités de sujétion spéciale (ISS) 2020 (12,8 M€ en incluant l'impact de la taxe sur les salaires), ce qui explique pour une grande part cet écart.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 535	2 615	2 534
– sous plafond	2 456	2 495	2 435
– hors plafond	79	120	99
<i>dont contrats aidés</i>			

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<i>dont apprentis</i>	24	22	30
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	1		1
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1		1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

L'exécution 2023 des effectifs sous plafond s'établit à :

-2 435,2 ETPT (équivalent temps plein travaillé) en moyenne annualisée ;

-2 402,2 ETP (équivalent temps plein) dont 25 ETP vacataires.

Concernant les emplois hors plafond :

-98,7 ETPT en moyenne annualisée dont 30,2 ETPT pour les apprentis ;

-101,8 ETP dont 36 ETP apprentis.